



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES DU MEXIQUE

1^{ER} JUILLET 2012

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE



Confédération parlementaire
des Amériques

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| TABLE DES MATIÈRES..... | 1 |
| INTRODUCTION | 4 |
| 1. LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION | 5 |
| 2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION..... | 7 |
| 3. LE CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-ÉLECTORAL..... | 9 |
| 3.1. Portrait du Mexique..... | 9 |
| 3.2. Bref historique | 10 |
| 3.3. Les élections présidentielle et législatives de 2000 | 11 |
| 3.4. Les élections présidentielle et législatives de 2006..... | 12 |
| 3.5. Les élections législatives de 2009..... | 12 |
| 3.6. Le gouvernement sortant de Felipe Calderón | 13 |
| 3.6.1. La sécurité intérieure..... | 13 |
| 3.6.2. L'économie | 13 |
| 3.7. La campagne électorale 2012..... | 14 |
| 3.7.1. Les principaux partis et les candidats à la présidence..... | 14 |
| 4. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ÉLECTIONS DU 1 ^{ER} JUILLET 2012.... | 15 |
| 4.1. Le système électoral..... | 15 |
| 4.1.1. Le pouvoir exécutif..... | 15 |
| 4.1.2. Le pouvoir législatif..... | 15 |
| 4.2. Le code électoral (<i>Código Federal de Instituciones y Procedimientos Electorales – COFIPE</i>)..... | 17 |
| 4.2.1. Le processus électoral | 17 |
| 4.3. Les autorités et les organismes électoraux..... | 18 |
| 4.3.1. L'Institut fédéral électoral..... | 18 |
| 4.3.2. Le Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la fédération..... | 21 |
| 4.4. Les opérations de vote..... | 22 |
| 4.5. Les aspects de sécurité..... | 25 |
| 5. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION AVANT LE JOUR DU SCRUTIN..... | 26 |
| 5.1. Arrivée de la mission et accréditation des membres..... | 26 |
| 5.2. Les rencontres de travail avec des représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral | 26 |

| | | |
|---------|---|----|
| 5.2.1. | Rencontre avec les représentants de l'organisation <i>Grandeza Mexicana Nueva Generación</i> | 27 |
| 5.2.2. | Rencontre avec les représentants de la mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains (OÉA) au Mexique | 28 |
| 5.2.3. | Rencontre avec un ancien conseiller de l'IFE, Dr. Virgilio Andrade | 29 |
| 5.2.4. | Rencontre avec le conseiller de campagne du PRI, M. Alejandro Nieto Enriquez | 30 |
| 5.2.5. | Rencontre avec le Directeur des Relations internationales du Comité exécutif national du Parti Action nationale (PAN), M. Carlos J. Guizar Rivas..... | 31 |
| 5.2.6. | Rencontre avec le candidat du PRI à la présidence, M. Enrique Peña Nieto | 32 |
| 5.2.7. | Rencontre avec la candidate du PAN à la présidence, M ^{me} Josefina VASQUEZ Mota..... | 32 |
| 5.2.8. | Rencontre avec l'équipe de campagne du PRD | 34 |
| 5.2.9. | Participation au programme de l'IFE à l'intention des visiteurs étrangers | 35 |
| 5.2.10. | Rencontre avec le candidat du PANAL, M. Gabriel Quadri de la Torre..... | 38 |
| 6. | DÉROULEMENT DE LA MISSION LE JOUR DU SCRUTIN | 39 |
| 6.1. | Déploiement des observateurs de la COPA..... | 39 |
| 6.2. | Les éléments observés..... | 40 |
| 7. | LES CONSTATS DES MEMBRES DE LA MISSION DE LA COPA | 41 |
| 7.1. | Les bureaux de vote..... | 41 |
| 7.2. | Le matériel électoral..... | 42 |
| 7.3. | Les plaintes..... | 43 |
| 7.4. | Autres observations..... | 45 |
| 7.5. | Le dépouillement et le décompte des suffrages..... | 46 |
| 8. | LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION | 47 |
| | ANNEXES | 50 |
| | ANNEXE 1: Historique des missions d'observation électorale de la COPA | 51 |
| | ANNEXE 2: Recommandation | 52 |
| | ANNEXE 3 : Invitation de l'Institut fédéral électoral du Mexique (IFE) | 53 |
| | ANNEXE 4 : Lettre de désignation | 54 |
| | ANNEXE 5 : La réforme électorale de 2007-2008 | 56 |
| | ANNEXE 6 : Communiqué de presse du 27 juin 2012 | 59 |
| | ANNEXE 7 : Itinéraire de l'équipe #1 | 60 |
| | ANNEXE 8 : Itinéraire de l'équipe #2 | 61 |
| | ANNEXE 9 : Itinéraire de l'équipe #3 | 62 |
| | ANNEXE 10 : Itinéraire de l'équipe #4 | 64 |
| | ANNEXE 11 : Itinéraire de l'équipe #5 | 65 |

| | |
|--|----|
| ANNEXE 12 : Itinéraire de l'équipe #6 | 66 |
| ANNEXE 13: Communiqué de presse du 2 juillet 2012 | 67 |
| ANNEXE 14: Fiche de l'observateur | 69 |
| ANNEXE 15 : Programme de la mission | 74 |

INTRODUCTION

Fondée en 1997, la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) est une organisation interparlementaire qui réunit les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Elle a notamment pour objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes.

Pour atteindre cet objectif, la COPA a manifesté le désir de prendre activement part au renforcement de la démocratie sur le continent américain en adoptant, en mai 2005, le *Règlement des missions d'observation électorale de la COPA*.

Ainsi, du 27 juin au 2 juillet 2012, une délégation de 28 parlementaires de la COPA s'est rendue au Mexique afin d'y observer le déroulement des élections présidentielle et législatives du 1^{er} juillet 2012.

Il s'agissait de la 13^e mission d'observation électorale de la COPA¹ qui a su développer, au fil des années, un savoir-faire et une expertise en matière d'observation électorale. Par ailleurs, il s'agissait de la 4^e mission d'observation électorale en sol mexicain.

Ce rapport a pour objectifs principaux de faire connaître les activités de la mission de la COPA lors de son séjour au Mexique, du 27 juin au 2 juillet 2012, et de présenter les principales observations des parlementaires quant à la journée électorale du 1^{er} juillet. Pour ce faire, le rapport se divise en huit parties :

1) les termes de référence de la mission;

2) la composition de la délégation;

3) le contexte politique pré-électoral

4) l'environnement juridique et institutionnel des élections du 1^{er} juillet 2012

5) le déroulement de la mission avant le jour du scrutin;

6) le déroulement de la mission le jour du scrutin;

7) les constats des membres de la mission de la COPA;

8) les conclusions et recommandations.

¹ À ce sujet, voir l'Annexe 1 présentant l'historique des missions d'observation électorale de la COPA depuis 2005.

1. LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION

Lors de la XI^e Assemblée générale de la COPA, tenue du 6 au 9 septembre 2011, à Québec, au Canada, les membres de l'organisation ont adopté une recommandation² sur l'envoi d'une mission d'observation électorale au Mexique, dans le cadre des élections présidentielle et législatives du 1^{er} juillet 2012. Le 27 février 2012, le président de la COPA, M. Jacques Chagnon, a envoyé une lettre aux autorités électorales du Mexique, les informant de l'intérêt et de la disponibilité de la COPA pour constituer une délégation de parlementaires qui se rendrait au Mexique, afin de témoigner du déroulement des élections.

Par la suite, le président de la COPA a reçu, de la part de l'Institut fédéral électoral du Mexique, une lettre³ datée du 2 mai 2012 l'invitant à former une délégation de visiteurs étrangers, intéressés à connaître les modalités et les étapes du déroulement du processus électoral du 1^{er} juillet 2012.

Le président de la COPA et président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, a envoyé une lettre aux membres du Comité exécutif de la COPA les enjoignant à informer leur assemblée parlementaire respective de la tenue de cette mission et à recruter des parlementaires pour agir à titre d'observateurs lors ce processus électoral. Par ailleurs, une communication semblable a été envoyée aux vice-présidents régionaux de la COPA afin qu'ils mobilisent des parlementaires de leur région respective intéressés à prendre part à ladite mission d'observation électorale. Enfin, une correspondance a été adressée aux présidents des parlements des Amériques afin de les inviter à désigner des parlementaires souhaitant prendre part à la mission.

Dans une lettre datée du 20 juin 2012⁴, le président de la COPA a informé les autorités électorales du Mexique de la composition de la délégation de la COPA qui serait dirigée par **M^{me} Ileana Brenes Jiménez**, vice-présidente de la COPA pour la région de l'Amérique centrale et députée de l'Assemblée législative du Costa Rica.

Les 27, 28, 29 et 30 juin 2012, les membres de la délégation ont participé à d'importantes réunions de travail avec des représentants de partis politiques, les autorités électorales, des spécialistes de la politique mexicaine et des représentants d'organisations de la société civile afin de s'informer sur le processus électoral et la situation prévalant dans le pays à la veille du scrutin.

Le jour du vote, les observateurs se sont déployés dans cinq États du Mexique afin d'y observer le déroulement des élections dans une soixantaine de centres de votation. Le déploiement a été planifié de façon à ce que la mission de la COPA couvre le meilleur échantillon possible de régions, tant urbaines que rurales.

Sur le plan politique, quatre personnes étaient candidates au poste de président de la République du 1^{er} juillet 2012.

² La recommandation sur l'envoi d'une mission d'observation électorale est présentée à l'Annexe 2.

³ Le contenu de la lettre d'invitation est présenté à l'Annexe 3.

⁴ Le contenu de la lettre de désignation est présenté à l'Annexe 4.

TABLEAU 1.1 : CANDIDATS AU POSTE DE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

| Candidats | Partis politiques | Coalitions |
|-----------------------------|--|---|
| Enrique Peña Nieto | Partido Revolucionario Institucional – PRI (Parti révolutionnaire institutionnel) | « Compromiso por México » (PRI et PVEM) |
| Josefina Vasquez Mota | Partido Acción Nacional – PAN (Parti action nationale) | Aucune |
| Andrés Manuel López Obrador | Partido de la Revolución Democrática – PRD (Parti de la révolution démocratique) | « Movimiento Progresista » (PRD, PT et MC) |
| Gabriel Quadri de la Torre | Partido Nueva Alianza – PANAL Parti Nouvelle Alliance | Aucune |

La campagne électorale 2012 a officiellement débuté le vendredi 30 mars 2012 et s’est terminée le 27 juin 2012⁵, à 23 h 59. L’ensemble des opérations électorales étaient placées sous la responsabilité de l’Institut fédéral électoral (IFE).

⁵ En vertu de l’article 237.4 du code électoral mexicain (COFIPE), aucun acteur impliqué dans le processus n’est autorisé à faire campagne.

2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

La délégation de la COPA était composée de **M^{me} Ileana Brenes Jiménez**, chef de mission, vice-présidente de la COPA pour la région de l'Amérique centrale et députée de l'Assemblée législative du Costa Rica.

Voici la liste des parlementaires qui ont pris part à la mission.

TABLEAU 2.1 : LISTE DES PARLEMENTAIRES AYANT PRIS PART À LA MISSION

| Nom du ou de la parlementaire | Fonction/pays |
|--|--|
| M^{me} Ada Rosa del Valle Iturrez | Sénatrice du Congrès de la Nation Argentine Membre du Comité exécutif de la COPA |
| M. Félix Carlos Baráibar Ponce de Leon | Sénateur de la République Uruguay Membre du Comité exécutif de la COPA |
| M^{me} Liliana Beatriz Fellner | Sénatrice du Congrès de la Nation Argentine |
| M^{me} Ana María Corradi de Beltran | Sénatrice du Congrès de la Nation Argentine |
| M^{me} María de los Ángeles Higonet | Sénatrice du Congrès de la Nation Argentine |
| M. José Antonio Vilariño | Député du Congrès de la Nation Argentine |
| M. Juan Arturo Salim | Député du Congrès de la Nation Argentine |
| M. Carlos Carranza | Député du Congrès de la Nation Argentine |
| M. Julio Rodolfo Solanas | Député du Congrès de la Nation Argentine |
| M. Manuel Santiago Godoy | Président de la Chambre des députés Province de Salta Argentine |
| M. Carlos Pessi | Député de la Chambre des députés Province de La Pampa Argentine |
| M. Pascal Bérubé | Député de l'Assemblée nationale du Québec Canada |
| M. Romilio Guillermo Gutierrez Pino | Député du Congrès national Chili |
| M. Gabriel Hector Ascencio Mansilla | Député du Congrès national Chili |

| | |
|--|--|
| M^{me} Mireya Zamora Alvarado | Députée de l'Assemblée législative Costa Rica Membre du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques de la COPA |
| M^{me} Margarita Escobar | Députée de l'Assemblée législative El Salvador |
| M^{me} Sandra Marlene Salgado García | Députée de l'Assemblée législative El Salvador |
| M^{me} Gioconda María Saltos Espinoza | Députée de l'Assemblée nationale Équateur |
| M^{me} Elena Mercedes Diminich Sousa | Députée de l'Assemblée nationale Équateur |
| M. Francisco Ramiro Ulloa Enríquez | Député de l'Assemblée nationale Équateur |
| M. Fausto Rafael Liz Quinones | Député au Parlement de l'Amérique centrale (Parlacen) |

Les parlementaires ont reçu le support technique et administratif de **M. Patrick Giasson**, conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, ainsi que de **M. Denis Fontaine**, adjoint au président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale et secrétaire général au Directeur général des élections du Québec.

M^{me} Karla Gómez Paiola (Argentine), **M. Gabriel Anibal Monzón** (Argentine), **M. Gustavo Di Blassio** (Argentine), **M^{me} Edita Claveria** (Argentine), **M. Axel Elijatib** (Argentine), **M. Luciano San Pelegrini** (Argentine), **M. André Brandão Henriques Maimoni** (Brésil), **M. Francisco Villalobos Brenes** (Costa Rica), **M. Antonio Peng** (Paraguay), **M. Domingo José Rojas Pereyra** (République dominicaine) et **M. Mauricio Ernesto Campos** (El Salvador) ont également accompagné la délégation.

3. LE CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-ÉLECTORAL

3.1. PORTRAIT DU MEXIQUE

Le Mexique, officiellement les États-Unis mexicains, est le pays d'expression espagnole le plus peuplé au monde. Il partage des frontières terrestres avec les États-Unis, situés au nord, le Guatemala et le Belize, situés au sud. Selon le recensement de 2010, la population du Mexique s'élève à 113 423 000 habitants⁶, ce qui fait de ce pays le deuxième plus peuplé de l'Amérique latine, après le Brésil. En termes de superficie du territoire, le Mexique arrive troisième parmi les pays d'Amérique latine, derrière le Brésil et l'Argentine.

En 2011, le PIB en dollars courants, calculé en parité pouvoir achat (PPA) s'établissait à 1.66 trillions \$US, plaçant le Mexique au 12^e rang mondial à ce chapitre⁷. Le PIB *per capita* s'établissait à 15 100 US\$ en 2011⁸, toujours selon la méthode PPA. La crise économique a certes eu un impact considérable sur ce partenaire commercial des États-Unis, le taux de croissance affichant -6.8% en 2009. La baisse de la demande intérieure américaine a eu un impact direct sur le volume de production de biens exportables vers les États-Unis, tout juste après la crise financière de 2008. Notons toutefois une reprise modérée de la croissance en 2010 et en 2011, alors que la hausse du PIB s'établissait à respectivement 5.4 % et 3.8%.

Mentionnons que les inégalités en matière de distribution des revenus demeurent substantielles au Mexique. Le coefficient de *Gini* (mesure de la distribution globale des revenus) est resté relativement stable depuis 1998 par rapport à 2008, passant de 53.1 à 51.7⁹. Le Mexique se place au 19^e rang mondial à ce chapitre. Le ratio de la population vivant sous le seuil de pauvreté national s'élevait à 51,3 % en 2010¹⁰.

La diversité culturelle, ethnique et linguistique au Mexique est notable. Bien que la langue la plus couramment parlée soit l'espagnol, plusieurs langues autochtones sont bien vivantes. En 2000, près de 7 millions de personnes parlaient une langue autochtone. On estime qu'il existe environ 12.7 millions d'autochtones au Mexique.¹¹ Par ailleurs, près de 70 % de la population mexicaine est métisse, 15 % est blanche et 12 % est autochtone. Enfin, l'Indice de la perception de la corruption

⁶ BANQUE MONDIALE. 2010. *Données sur le Mexique*. Document électronique [En ligne] Lien URL: <http://donnees.banquemondiale.org/pays/mexique>

⁷ CIA. 2011. *The World Factbook*. Document électronique [En ligne] Lien URL: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mx.html>

⁸ CIA. 2011. *The World Factbook*. Document électronique [En ligne] Lien URL: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mx.html>

⁹ Plus le coefficient de *Gini* est bas, plus la distribution des revenus est égalitaire.

¹⁰ BANQUE MONDIALE. 2010. *Données sur le Mexique*. Document électronique [En ligne] Lien URL: <http://donnees.banquemondiale.org/pays/mexique>

¹¹ GUILLEN, G. 2005. "Viven en el país 12,7 millones de indígenas". *El Universal*. Le 11 juillet 2005. Document électronique [En ligne] Lien URL: http://www2.eluniversal.com.mx/pls/impreso/noticia.html?id_nota=127113&tabla=nacion

(IPC)¹² se situe autour de 3 pour 2011, ce qui témoigne d'un niveau de corruption important. De 2001 à 2011, l'IPC s'est détérioré, passant de 3.7 à 3.

3.2. BREF HISTORIQUE

Après 300 ans de régime colonial, le Mexique obtient son indépendance le 28 septembre 1821. L'indépendance du Mexique permettra aux Créoles¹³ d'occuper désormais les postes de gouvernance qui étaient dévolus aux Espagnols. Dès 1835, les colons américains établis au Texas, lesquels forment 85 % de la population, se révoltent et proclament la République du Texas. De même, en mars 1836, le Guatemala et l'éphémère République du Yucatán font sécession. Vint ensuite ce que l'on appelle l'ère de Santa Anna, qui fut président entre 1833 et 1855.

Suite à l'annexion du Texas par les États-Unis en 1845, le Mexique et les États-Unis ne s'entendent pas sur la frontière. Éclatera alors la guerre américano-mexicaine, qui durera jusqu'en 1848 et qui mènera à l'occupation du Mexique par les troupes américaines. La guerre se termine par la signature en 1848 du traité de Guadeloupe Hidalgo par lequel le Mexique reconnaît le Rio Bravo comme sa frontière avec le Texas. De plus, le Mexique cède plus de 40 % de son territoire aux États-Unis, soit près de 2 000 000 de km². Les États de Californie, Nouveau-Mexique, Arizona, Nevada, Utah, la majeure partie du Colorado et le sud-ouest du Wyoming représentent les territoires que les États-Unis ont annexés suite à la guerre américano-mexicaine. En 1857, est promulguée la constitution qui établit les institutions politiques mexicaines jusqu'en 1917.

En 1861, le gouvernement de Juárez suspend le paiement de sa dette extérieure. La France, l'un des créanciers du Mexique, invoque le motif des dettes pour y intervenir militairement avec l'appui de l'Espagne et de l'Angleterre. Profitant de la guerre civile qui déchire et absorbe les ressources du voisin du Nord, Napoléon III, avec la bénédiction du pape, pensait établir au Mexique un empire « latin » et catholique qui contrebalancerait le pouvoir grandissant des Américains. Dès la fin de la guerre de sécession en 1865, Juárez trouve auprès des États-Unis, en échange de promesses de concessions sur le territoire mexicain (isthme de Tehuantepec), un soutien en armes et en hommes, ainsi que diplomatique (doctrine de Monroe). Ce nouvel appui, les succès militaires des républicains, et surtout les menaces de guerre en Europe, forcèrent les troupes françaises à se retirer

Héros de la guerre contre les Français, Porfirio Díaz devient président du Mexique en 1876. Vers 1910, Porfirio Díaz, au pouvoir depuis une trentaine d'années, veut se présenter à l'élection présidentielle tout comme Francisco Madero. Díaz fait alors emprisonner Madero puis le relâche. Díaz sort alors victorieux des élections. Madero ne recueillera que quelques centaines de voix à travers tout le pays. De nombreuses personnes estiment évidemment qu'il y a eu une fraude flagrante et décident de se rebeller. Ainsi débuta la Révolution mexicaine. Diaz s'exilera en France en 1911, face à la menace du mouvement révolutionnaire mexicain. La Révolution mexicaine durera

¹² L'Indice de perception de la corruption (IPC) évalue le niveau de corruption dans près de 200 pays, à l'aide de sondages et d'avis d'experts. Son échelle se situe entre 0 et 10, 0 révélant un niveau très important de corruption et 10 peu ou pas de corruption.

¹³ Les Créoles sont des Espagnols nés au Mexique sans grand pouvoir politique et économique sous le régime colonial.

officiellement jusqu'en 1917, moment où la nouvelle constitution est proclamée, mais les violences perdureront jusqu'en 1930.

À partir de 1917, la révolution se transforme en une lutte pour le pouvoir entre révolutionnaires qui durera jusqu'en mars 1929, alors que Calles fonde le Partido national révolutionnaire (*PNR - Partido Nacional Revolucionario*). S'en suit la présidence de Cárdenas qui souhaite faire du Mexique une république socialiste.

Le Parti national révolutionnaire changera de nom sous Cárdenas en 1938 pour devenir le Parti de la révolution mexicaine (*PRM- Partido de la Revolución Mexicana*). Enfin, en 1946, le PRM devient le Parti révolutionnaire institutionnel (*PRI - Partido Revolucionario Institucional*) qui dirigera le pays sans interruption jusqu'en 2000. Plusieurs présidents gouverneront donc le Mexique sous la bannière du PRI. Une certaine alternance entre les pôles idéologiques droite/gauche se fera sentir d'un président priiste à l'autre. Il est à noter que vers 1982, après la première crise financière mexicaine, le pays se tournera vers le modèle néo-libéral.

3.3. LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES DE 2000

L'élection présidentielle du 2 juillet 2000 a provoqué un changement historique au Mexique. La victoire de M. Vicente Fox, candidat du PAN (Parti action nationale), est venu mettre fin à 71 ans de pouvoir du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel). Cette transition démocratique s'est bien déroulée et a entraîné un renforcement du pouvoir parlementaire.

Lors de cette élection, l'Alliance pour le changement (*Alianza por el Cambio*), coalition formée par les Verts et le PAN appuyant la candidature présidentielle de M. Vicente Fox, a obtenu près de 43 % des suffrages exprimés. Le candidat du PRI, M. Francisco Labastida, a quant à lui récolté 36 % des suffrages. Enfin, l'Alliance pour le Mexique (*Alianza por México*) appuyant la candidature de M. Cuauhtémoc Cárdenas Solórzano, formée de cinq partis de gauche¹⁴ a obtenu 16.64 % des voix.

Les élections législatives ont quant à elles conduit à une majorité très serrée du PRI à la Chambre des députés, avec 208 sièges. Le PAN a obtenu 207 sièges et le Parti de la révolution démocratique (*Partido de la Revolución Democrática- PRD*) est arrivé troisième, avec 53 sièges.

Au Sénat, le PRI a également obtenu une majorité, avec 59 sièges; l'Alliance pour le changement en a obtenu 52 et l'Alliance pour le Mexique 16.

¹⁴ Les cinq partis formant l'Alliance pour le Mexique sont les suivants : Parti de la révolution démocratique (*Partido de la Revolución Democrática - PRD*), le Parti du travail (*Partido del Trabajo - PT*), le Parti pour la convergence démocratique (*Partido Convergencia por la Democracia - Convergencia*), le Parti de l'alliance sociale (*Partido Alianza Social - PAS*) et le Parti de la société nationaliste (*Partido de la Sociedad Nacionalista - PSN*).

3.4. LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES DE 2006

La dernière élection présidentielle, celle du 2 juillet 2006, s'est soldée par une impasse politique de quelques mois. Le candidat du PAN, M. Felipe Calderón, a obtenu 14 916 927 voix (35,89 %) alors que son rival du PRD (Parti de la révolution démocratique), M. Lopez Obrador, a obtenu 14 683 096 voix (35,33 %) ¹⁵. Le candidat du PRI, M. Madrazo Pintado, a quant à lui récolté 9 237 000 voix (22,23 %).

Les premiers résultats préliminaires fournis par l'Institut électoral fédéral (IFE) donnaient M. Lopez Obrador vainqueur. Cependant, devant les résultats très serrés, l'IFE annonçait un nouveau dépouillement pour le 5 juillet 2006. Ce nouveau décompte annonçait que M. Calderón remportait les élections. Devant ces résultats ambivalents, les deux candidats se déclarèrent vainqueurs. L'IFE et le Tribunal électoral fédéral (TEPJF) ont finalement concédé la victoire à M. Calderón ¹⁶. Les protestations de M. Lopez Obrador et des sympathisants du PRD ont duré des mois.

Des élections législatives se tenaient également le 2 juillet 2006, renouvelant les 500 sièges de la Chambre des députés et les 128 du Sénat. À la Chambre des députés, c'est le PAN qui a remporté le plus grand nombre de sièges (206) sans toutefois bénéficier d'une majorité. Le PRD a remporté 126 sièges et le PRI, 106 ¹⁷. Au Sénat, le PAN a remporté 52 des 128 sièges, alors que le PRI a conservé 33 sièges et le PRD, 26 ¹⁸.

3.5. LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2009

C'est le 6 juillet 2009 qu'ont eu lieu les élections législatives visant à renouveler les 500 sièges de la Chambre des députés. Le mandat des députés est en effet de 3 ans, alors que celui des sénateurs s'étend sur 6 ans. L'issue des élections législatives a donné une longueur d'avance au PRI en termes de majorité relative à la Chambre des députés, en remportant 241 sièges, soit un gain de 135 députés par rapport aux résultats du scrutin de 2006. Le PAN a perdu 59 sièges, se retrouvant avec 147 députés; le PRD a perdu 54 sièges, pour un résultat final de 72 députés.

¹⁵ Instituto Federal Electoral, Estadística de las Elecciones Federales de México 2006,

http://www.ife.org.mx/portal/site/ifev2/2006_HRE/, site Internet consulté le 30 mars 2009.

¹⁶ L'IFE a procédé à la vérification des procès-verbaux des 130 500 bureaux de votes. Comme le stipule la loi mexicaine, un nouveau dépouillement bulletin par bulletin doit être effectué dans les bureaux de votes où des anomalies sont constatées. Début juillet, à la suite des procédures de révisions, l'IFE déclarait M. Calderón vainqueur. Le Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la fédération (TEPJF), la dernière instance électorale mexicaine chargée de recevoir les plaintes et de valider le scrutin, confirmait la victoire de M. Calderón le 6 septembre 2006. Notons que la majorité des observateurs ont accepté la validité des résultats des élections de 2006.

¹⁷ Les autres partis et les candidats indépendants ont remporté 62 sièges.

¹⁸ Les autres partis et les candidats indépendants ont remporté 18 sièges.

3.6. LE GOUVERNEMENT SORTANT DE FELIPE CALDERÓN

Les principaux thèmes de la présidence de M. Calderón ont tourné autour de la sécurité intérieure, de l'emploi, de l'économie, de la santé et des forces armées. Toutefois, mentionnons que le parti de M. Calderón, le PAN, n'a jamais eu de majorité, relative ou absolue, au Congrès, tout au long de son mandat. Par conséquent, le PAN a dû faire beaucoup d'efforts pour former les alliances politiques pour lui permettre de faire avancer ses réformes. Voici un résumé des principales actions entreprises par le gouvernement de M. Calderón lors de son mandat de six ans. Ces thèmes ont été repris pendant la campagne électorale.

3.6.1. LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

De simple lieu de transit, le Mexique est devenu en quelques années un pays de production et de consommation de drogues. La confiance des électeurs est ébranlée par la guerre de plus en plus violente que se livrent les narcotrafiquants et les unités policières et militaires. L'aspect le plus marquant de la présidence de M. Calderón fut très certainement le déclenchement d'une guerre au narcotrafic vers la fin décembre 2006. Pour opérer cette guerre ouverte, le président a fait appel aux forces armées mexicaines, en plus d'une mobilisation de la police fédérale, en collaboration avec les corps policiers locaux. Depuis le début de cette guerre, plus de 122 000 personnes ont été détenues pour avoir été impliquées dans le crime organisé ou plus particulièrement, au sein de groupes de narcotrafic. Plusieurs des détenus n'ont toujours pas reçu de sentence. Entre décembre 2006 et janvier 2012, plus de 60 000 personnes ont été tuées dans ce conflit.

3.6.2. L'ÉCONOMIE

Tout d'abord, les performances économiques décevantes du Mexique donneront aux électeurs la possibilité de comparer les offres des candidats pour améliorer la situation du pays. Avec une situation de décroissance en 2009, un taux de chômage croissant, une diminution des remises de fonds de l'étranger, une baisse de la production de pétrole et une diminution importante des exportations, les électeurs se montrent très inquiets.

Dès le début de son mandat, M. Calderón a appliqué une politique d'austérité en réduisant les salaires des ministres de 10 % et a mené certaines réformes en ce qui a trait aux conditions d'emploi des travailleurs de l'État.

Néanmoins, ce qui fut le plus marquant est sans nul doute la crise économique de 2008-2009, en plus d'une crise alimentaire considérable, dont les conséquences ont été importantes pour une grande partie de la population mexicaine. Le Mexique a subi une décroissance de 6,8 % de son PIB en 2009, contrecoup de la crise financière mondiale qui a affecté sérieusement la demande intérieure de son principal partenaire commercial, les États-Unis. Par ailleurs, le prix du panier d'alimentation de base¹⁹ a connu une hausse substantielle de 34,17 % de 2006 à 2012, soit 7.5 fois l'augmentation du salaire moyen durant la même période. Le président a décidé d'intervenir en mettant en place le Pacte économique pour la stabilisation de la tortilla (*Pacto Económico para la Estabilización de la Tortilla*), ce qui a permis une stabilisation du prix du maïs et du blé. Cependant, le prix est demeuré nettement supérieur à ce qui prévalait.

¹⁹ Le calcul du panier se fait sur la base du prix moyen de 43 aliments essentiels pour un ménage mexicain.

3.7. LA CAMPAGNE ÉLECTORALE 2012

Notons d'abord que le président sortant, M. Calderón, ne pouvait se présenter pour un deuxième mandat, en vertu de l'article 83 de la Constitution. Quatre candidats se sont donc fait la lutte pour accéder à la présidence. D'abord Enrique Peña Nieto, du PRI, était l'ancien gouverneur de l'État de México. La candidate du PAN était Josefina Vasquez Mota, ex-députée fédérale. Andrés Manuel Lopez Obrador se présentait quant à lui pour la deuxième fois comme candidat à la présidence pour le PRD. Il avait en effet été candidat lors de l'élection présidentielle de 2006. Enfin, Gabriel Quadri de la Torre, se présentait sous la bannière du Parti nouvelle alliance (*Partido Nueva Alianza*).

D'après des spécialistes, la campagne présidentielle s'annonçait comme une lutte à trois entre Enrique Peña Nieto, Josefina Vasquez Mota et Andrés Manuel Lopez Obrador. Par ailleurs, les enjeux de la campagne ont tourné principalement autour de deux pôles : la poursuite du modèle néolibéral, d'une part, et un modèle de gauche oscillant entre le radicalisme d'un passé récent et ce que l'on pourrait qualifier de « socialisme de marché », d'autre part.²⁰

3.7.1. LES PRINCIPAUX PARTIS ET LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTENCE

L'Institut fédéral électoral (IFE) a approuvé 4 candidatures à la présidence. Les sept partis politiques nationaux ont la possibilité de proposer un candidat à la présidence ou d'accorder leur appui à un candidat à travers la constitution de coalitions ou d'alliances :

- ✓ **M. Gabriel Quadri de la Torre**, candidat du parti « *Nueva Alianza* ».
- ✓ **M. Andrés Manuel López Obrador**, candidat du Parti de la Révolution démocratique, « *Partido de la Revolución Democrática* » - PRD. Il est à la tête de la coalition Mouvement progressiste, « *Movimiento Progresista* » appuyée par les partis politiques suivants :
 - Le parti « *Movimiento Ciudadano* » - MC et;
 - Le Parti du Travail, « *Partido del Trabajo* » - PT.
- ✓ **M. Enrique Peña Nieto**, candidat du Parti Révolutionnaire institutionnel, « *Partido Revolucionario Institucional* » - PRI. Il est à la tête de la coalition Engagement pour le Mexique, « *Compromiso por México* », appuyée par le parti politique suivant :
 - Le Parti Vert écologiste du Mexique, « *Partido Verde Ecologista de México* » - PVEM.
- ✓ **M^{me} Josefina Vásquez Mota**, candidate du Parti Action nationale, « *Partido Acción Nacional* » - PAN.

²⁰ DEL RÍO. S. 2012. "Elecciones en México: cuatro aspirantes, dos proyectos". *Periodistas en español*. Le 5 avril 2012. Document électronique [En ligne] Lien URL: <http://www.periodistas-es.org/correos-al-editor/elecciones-en-mexico-cuatro-aspirantes-dos-proyectos>

4. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ÉLECTIONS DU 1^{ER} JUILLET 2012

4.1. LE SYSTÈME ÉLECTORAL

Le 1^{er} juillet 2012 auront lieu simultanément les élections législatives fédérales (Chambre des députés et Sénat) ainsi que l'élection présidentielle.

Les 500 députés qui seront élus le 1^{er} juillet seront en poste à partir du 1^{er} septembre 2012, et ce, pour une période de trois ans qui se terminera le 31 août 2015. Ils formeront la LXII^e législature du Congrès de l'Union (*Congreso de la Unión*).

Les 128 sénateurs qui seront élus le 1^{er} juillet seront en poste à partir du 1^{er} septembre 2012, et ce, pour une période de six ans qui se terminera le 31 août 2018.

4.1.1. LE POUVOIR EXÉCUTIF

Le Président détient le pouvoir exécutif. Est élu président, pour une période de six ans, le candidat qui obtient la **majorité relative** au suffrage universel. Les élections ont lieu à date fixe le premier dimanche du mois de juillet. Le Président sortant ne peut pas se représenter aux élections²¹.

4.1.2. LE POUVOIR LÉGISLATIF

Le pouvoir législatif est détenu par le **Congrès de l'Union** (*Congreso de la Unión*), qui se divise en deux chambres : la **Chambre des députés** (*Cámara de Diputados*) et le **Sénat** (*Cámara de Senadores*). Des élections ont lieu tous les 3 ans dans le cas de la Chambre des députés et tous les 6 ans dans le cas du Sénat, à date fixe le premier dimanche du mois de juillet. Les députés et sénateurs sortants ne peuvent pas se représenter au même poste pour deux élections consécutives.

Le territoire mexicain est divisé en :

300 districts

32 entités fédérales

5 circonscriptions régionales

La **Chambre des députés** se compose de 500 députés :

- 300 députés sont élus par le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour, dans chacun des 300 districts électoraux mexicains (*distritos*).

²¹ Art. 83 de la Constitution.

- 200 députés sont élus par le mode de scrutin de liste régionale, avec répartition proportionnelle des sièges à l'intérieur de circonscriptions régionales. 40 sièges sont accordés dans chacune des 5 circonscriptions régionales.

Deux mesures constitutionnelles se doivent d'être mentionnées :

1. Aucun parti ou coalition ne peut détenir plus de 300 sièges de députés, indépendamment du pourcentage de votes reçus. Si un parti dépasse 300 députés, des sièges obtenus de façon proportionnelle lui seront déduits de façon à s'ajuster à la limite permise, en distribuant l'excédent de sièges aux autres partis toujours de façon proportionnelle.
2. Aucun parti ou coalition électorale ne peut obtenir un total de sièges qui dépasse de plus de 8 points le pourcentage de votes qu'il a obtenu. Par exemple, si un parti obtient 40 % du vote total, il ne peut pas obtenir plus de 48 % des sièges donc 240 sièges sur 500.

Le **Sénat** se compose de 128 sénateurs, élus aux six ans :

- Dans chacune des 32 entités fédérées (correspondant aux 31 États et le District fédéral), 3 sénateurs sont élus. Le parti majoritaire obtient 2 sièges et le parti en seconde place obtient 1 siège.
- Les 32 sénateurs restants sont élus par un système proportionnel de liste, dans une seule circonscription nationale.

TABLEAU 4.1.2 : SIÈGES À REMPORTEUR POUR LES ÉLECTIONS DU 1^{ER} JUILLET 2012

| | Chambre des députés (Cámara de Diputados) | Sénat (Senado) |
|-------------------------|--|---|
| Membres | 500 (scrutin direct) | 128 (scrutin direct) |
| Circonscriptions | a. 300 uninominales (districts) | a. 32 plurinominales (correspondant aux 31 États et au District fédéral) |
| | b. 5 régionales plurinominales (circonscriptions régionales) | b. 1 circonscription plurinomiale |
| Mode de scrutin | a. Majoritaire à un tour – 300 députés | a. Proportionnel de liste – 96 sénateurs. 3 sénateurs sont élus pour chaque État ou District fédéral. Le parti majoritaire obtient 2 sièges et le parti en seconde place obtient 1 siège. |
| | b. Direct de liste avec répartition proportionnelle des sièges. On accorde 40 sièges par circonscription régionale pour un total de 200 députés. | b. Direct de liste avec répartition proportionnelle des sièges. On accorde 32 sièges pour la seule circonscription nationale. |

4.2. LE CODE ÉLECTORAL (*CÓDIGO FEDERAL DE INSTITUCIONES Y PROCEDIMIENTOS ELECTORALES – COFIPE*)

Selon le Code électoral en vigueur au Mexique depuis 1990, et dont la dernière modification remonte à septembre 2007 (entrée en vigueur le 14 janvier 2008)²², le vote est universel, direct, libre, secret, personnel et non transférable (art. 4, alinéa 2).

Le Code électoral permet aux citoyens mexicains qui le désirent, qui adhèrent aux principes de droit, d'impartialité et d'objectivité et qui ne militent pour aucun parti politique, d'agir comme observateurs électoraux lors de la préparation et du déroulement du processus électoral (art. 5, alinéa 4).

Les élections ont lieu à date fixe, le premier dimanche de juillet, tous les 6 ans dans le cas de la présidentielle et des sénatoriales, et tous les 3 ans en ce qui concerne les élections des députés. Le jour des élections est un jour férié sur tout le territoire mexicain (art. 19).

4.2.1. LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Le processus électoral normal comprend quatre grandes étapes :

1. La première étape consiste en la préparation de l'élection. Elle débute la première semaine d'octobre l'année précédant les élections (art 210, alinéa 3). Cette étape débute lors de la première session du Conseil général, au cours de la première semaine d'octobre de l'année précédant celle de l'élection.
2. La deuxième étape se définit par le vote des électeurs, le jour du scrutin, le premier dimanche de juillet (art. 210, alinéa 4).
3. La troisième étape est celle des résultats et de la déclaration de la validité de l'élection (art. 210, alinéa 5). C'est à cette étape que les plaintes concernant la journée électorale sont formulées et acheminées.
4. La dernière étape est liée aux déclarations de validité de l'élection et du Président élu.

Selon le code électoral, la campagne électorale, pour les élections législatives et présidentielle, dure 90 jours. Elle débute le jour suivant l'enregistrement des candidatures et se termine trois jours avant le jour du scrutin (art. 237, alinéa 2 et 3). Le jour de l'élection et les trois jours avant celle-ci, il est interdit pour les partis politiques de faire des actes publics de campagne. De plus, à moins de trois jours de l'élection, il est interdit de publier ou de diffuser les résultats d'un sondage d'opinion qui se prononcerait sur les préférences électorales des citoyens (art. 237, alinéa 6).

²² Voir Annexe 5 pour davantage d'information sur la réforme électorale de 2007.

4.3. LES AUTORITÉS ET LES ORGANISMES ÉLECTORAUX

Les deux principaux organes mexicains jouant un rôle par rapport aux élections sont l'**Institut fédéral électoral** et le **Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la fédération** (TEPJF – *Tribunal Electoral del Poder Judicial de la Federación*). Le pouvoir de l'Institut fédéral électoral a été élargi lors de la réforme électorale de 2007-2008.

4.3.1. L'INSTITUT FÉDÉRAL ÉLECTORAL

L'IFE, dépositaire de l'autorité électorale, est responsable de la préparation, de l'organisation, de la conduite et de la supervision des élections fédérales au Mexique. Cet organisme a vu le jour en 1990, à la suite des réformes constitutionnelles et au dépôt d'une nouvelle loi électorale, le *Code fédéral des institutions et des procédés électoraux (Código Federal de Instituciones y Procedimientos Electorales - COFIPE)*. Il doit être public, autonome, permanent et indépendant. Il dispose d'une personnalité juridique et patrimoniale propre (art. 106, alinéa 1).

4.3.1.1. LES ATTRIBUTIONS DE L'IFE

Les devoirs de l'IFE sont:

- de contribuer au développement de la vie démocratique;
- de veiller au maintien d'un régime multipartite;
- de constituer le registre fédéral électoral, qui est composé du répertoire général des électeurs (*Catálogo General de Electores*, dans lequel sont inscrits tous les citoyens ayant 18 ans et plus) et du recensement électoral (*Padron Electoral*, où sont inscrits les citoyens en ayant fait la demande). C'est à partir de ces informations que la liste électorale sera élaborée;
- de s'assurer que les citoyens exercent leurs droits électoraux et de veiller à ce que ce droit s'exerce selon la loi;
- de garantir la tenue périodique et pacifique des élections présidentielle et législatives;
- de veiller à l'authenticité et l'efficacité des suffrages;
- de faire la promotion du vote et contribuer à la diffusion de l'éducation civique et de la culture démocratique.

Ses principales responsabilités concernent :

- la formation et l'éducation civique;
- la géographie électorale;
- les droits et prérogatives des partis et groupes politiques;
- le recensement et les listes électorales;

- la conception, l'impression et la distribution du matériel électoral;
- la préparation des journées électorales;
- le calcul des résultats;
- la déclaration de validité et les documents d'attestation pour l'élection des députés et des sénateurs;
- la réglementation de l'observation électorale, des enquêtes et des sondages.

L'IFE procède à l'enregistrement des partis politiques et veille à ce qu'ils respectent la loi dans leurs agissements (art. 23, alinéa 2). De plus, les nouveaux partis politiques se doivent de notifier l'IFE de leur création durant le mois de janvier de l'année suivant l'élection présidentielle (art. 28, alinéa 1).

C'est l'IFE, à travers la Direction exécutive du registre fédéral des électeurs, qui est responsable de la mise à jour annuelle du registre des électeurs qui s'effectue entre le 1^{er} octobre et le 15 janvier (art. 182, alinéa 1).

La Direction exécutive du registre fédéral des électeurs est aussi responsable d'établir les listes électorales en divisant le territoire en sections électorales qui contiennent entre 50 et 1500 électeurs (art. 191, alinéa 1, 2 et 3). Ces listes sont révisées annuellement. Les partis politiques ont accès aux listes et peuvent demander des changements.

Depuis la réforme électorale de 2007, l'IFE, par l'entremise des juntas exécutives de district, met à la disposition des citoyens de façon permanente les moyens pour consulter électroniquement leur statut au recensement et sur les listes électorales (art. 192).

4.3.1.2. L'ORGANISATION DE L'IFE

Les organes centraux de l'IFE sont :

- le **Conseil général** (*Consejo General*), qui est l'organe de direction central de l'IFE et qui est responsable de s'assurer que tout ce qui touche aux élections s'effectue de façon constitutionnelle et légale.
 - Sa composition est la suivante : un conseiller président (*consejero Presidente*), huit conseillers électoraux (*consejeros electorales*), des conseillers du pouvoir législatif (*consejeros del Poder Legislativo*), des représentants des partis politiques, de même qu'un secrétaire exécutif.
 - Le conseiller président est élu par les deux tiers des membres présents à la Chambre des députés, à la suite des propositions des groupes parlementaires, et ce, pour une période de six ans, renouvelable une seule fois.
 - Les conseillers électoraux sont élus par les deux tiers des membres présents à la Chambre des députés, suivant les propositions provenant des groupes parlementaires. Ils sont en poste pour 9 ans et ne pourront être réélus.

- Les conseillers du pouvoir législatif sont proposés à la Chambre des députés : un conseiller sera choisi par chaque groupe parlementaire. Ils n'ont pas droit de vote au Conseil général.
- Chaque parti politique désignera un représentant pour siéger au Conseil général (et un suppléant), sans droit de vote.
- Le secrétaire exécutif est nommé par les deux tiers des membres du Conseil général, suivant la proposition du président. Il n'a pas le droit de vote.
- la **Présidence du Conseil général** (*la Presidencia del Consejo General*), qui coordonne toutes les activités de l'IFE et garantit l'unité et la cohésion des activités des organes de l'IFE.
 - Elle est constituée du conseiller président et de son secrétaire exécutif.
- la **Junta générale exécutive** (*Junta General Ejecutiva*), qui propose les politiques et les programmes généraux de l'IFE et qui est responsable au niveau technique et administratif.
 - Elle est présidée par le président du Conseil général, qui est assisté par le secrétaire exécutif.
 - Elle est divisée en Directions exécutives (*Direcciones Ejecutivas*), qui remplissent diverses fonctions administratives et techniques.
- le **Secrétariat exécutif** (*Secretario Ejecutivo*), qui coordonne la Junta générale, dirige l'administration et supervise le développement adéquat des activités des organes exécutifs et techniques de l'Institut.
 - Il est dirigé par le secrétaire exécutif.
- Depuis la réforme électorale de 2007-2008, l'**Unité de contrôle des ressources des partis politiques** (*Unidad de fiscalización de los recursos de los partidos políticos*) reçoit et analyse les rapports des dépenses électorales (campagnes et précampagnes).
- Le département d'**Inspection générale** (*Contraloría General*), dont l'autonomie a été renforcée depuis la réforme électorale de 2007-2008, assure la transparence de l'IFE.
 - Le titulaire du poste est élu par les deux tiers des membres présents à la Chambre des députés, à la suite des propositions des institutions publiques d'éducation supérieure, et ce, pour une période de six ans, renouvelable une seule fois. Il devra répondre à plusieurs critères de sélection.
 - Il est administrativement attaché au Conseil général, mais est autonome pour vérifier les opérations budgétaires de l'IFE et fixer les critères pour la révision fiscale des ressources à la disposition des organes de l'IFE.

Sept **unités techniques** (*Unidades Técnicas*), en plus de l'Unité de fiscalisation des ressources des partis politiques qui bénéficie d'un statut à part, viennent appuyer et compléter le travail des organes centraux de l'IFE.

L'IFE est de plus divisé en 32 délégations, qui sont présentes dans chacune des entités fédérées (incluant le district fédéral) et se composent ainsi (COFIPE, art. 134):

- La **Junta locale exécutive** (*Junta Local Ejecutiva*), qui est responsable des tâches techniques et administratives requises lors de la préparation, de l'organisation et du déroulement des élections.
- Le **membre exécutif** (*El Vocal Ejecutivo*), qui agit en tant que président de la Junta locale exécutive et du Conseil local et qui coordonne les travaux de la délégation.
- Le **Conseil local** (*El Consejo Local*), qui fonctionne pendant le processus électoral, et qui a comme tâche de s'assurer que le code électoral soit respecté.

L'IFE est aussi divisé en 300 subdélégations, qui sont réparties dans chacune des circonscriptions électorales uninominales. Ces subdélégations sont divisées en une Junta exécutive de district (*Junta Distrial Ejecutiva*), un membre exécutif (*Vocal Ejecutivo*) et un Conseil de district (*Consejo Distrial*) et elles fonctionnent selon le même principe que les délégations.

Des Commissions de vigilance (*Comisiones de Vigilancia*) sont présentes sur tout le territoire dans le but de veiller à ce que l'inscription des citoyens au registre des électeurs et à la liste électorale se fasse en conformité avec le Code électoral (art. 202, alinéa 1).

Il est de plus important de préciser le rôle des comités électoraux (*mesas directivas de casilla*), qui sont les organes électoraux formés par les citoyens et qui sont responsables de recevoir le vote et de réaliser le scrutin dans chacun des districts électoraux.

4.3.2. LE TRIBUNAL ÉLECTORAL DU POUVOIR JUDICIAIRE DE LA FÉDÉRATION

Le **Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la fédération (TEPJF)** est un organe juridictionnel qui a été créé en 1990 à la suite des réformes constitutionnelles. Il est autonome et, en matière électorale, il est chargé de garantir que les actes et résolutions touchant les élections sont constitutionnels et légaux.

Ses principales fonctions électorales sont de statuer, de façon définitive, selon la Constitution et la loi mexicaine, en ce qui concerne :

- les irrégularités et plaintes lors des élections des députés et des sénateurs;
- les contestations et irrégularités concernant l'élection présidentielle;
- les contestations et irrégularités en ce qui concerne les actes et résolutions de l'autorité électorale et des autres autorités compétentes;
- les actes et résolutions qui violent les droits politiques et électoraux des citoyens;
- les conflits légaux concernant l'IFE;
- la détermination et l'imposition de sanctions si nécessaire.

Depuis la réforme électorale de 2007-2008, le tribunal électoral dispose d'un ensemble de procédures et de sanctions préétablies figurant dans la Constitution et le Code électoral mexicain.

4.4. LES OPÉRATIONS DE VOTE

Le jour du scrutin débute à 8h le premier dimanche de juillet. Le président, le secrétaire et les scrutateurs du comité électoral (*mesas directivas de casillas*) procèdent tout d'abord à l'installation du bureau de vote, sous la supervision des représentants des partis politiques (art. 259, alinéa 2). Suite à cette installation et à la signature de l'acte de la journée électorale (*acta de la jornada electoral*) par les fonctionnaires électoraux, le président du comité électoral annonce le début du scrutin (art. 263, alinéa 1). Les modifications de 2007-2008 exigent que l'acte de la journée électorale comprenne le nom complet ainsi que la signature des fonctionnaires du bureau ainsi que la divulgation du nombre de bulletins reçus pour chaque élection (art. 259, alinéa 5).

Les électeurs votent dans l'ordre de leur arrivée sur présentation de leur carte d'identification électorale avec photo (*Credencial para Votar*) après la vérification de la liste électorale par le secrétaire du comité électoral (art. 264, alinéa 1 et 265, alinéa 1). La réforme de 2007 ajoute que les électeurs disposant d'un document du Tribunal électoral fédéral (TEPJF) les autorisant à voter peuvent le faire sans apparaître sur la liste électorale ou sans la carte d'identification.

Après qu'un citoyen ait voté, le secrétaire inscrit « voto » sur la liste électorale à côté de son nom, il marque sa carte d'identification électorale et lui imprègne le doigt d'encre indélébile (art. 265, alinéa 4).

FIGURE 4.4 : MODÈLE DE BULLETIN DE VOTE



Le vote se termine à 18h (art. 271, alinéa 1). C'est le président du comité électoral qui déclare la fin du vote (art. 272, alinéa 1).

À la suite de la fermeture des bureaux de vote, ce sont les membres du comité électoral qui dépouillent le scrutin (art. 273, alinéa 1) :

- Le secrétaire du comité compte les bulletins inutilisés et les marque pour les rendre inutilisables (art. 276, alinéa 1a);
- Le premier scrutateur compte, par deux fois, le nombre de citoyens qui ont voté à l'aide de la liste électorale (art. 276; alinéa 2b);
- Le président ouvre l'urne, sort les bulletins et montre à ceux qui sont présents que l'urne est bien vide (art. 276, alinéa 2c);
- Le deuxième scrutateur compte les bulletins extraits de l'urne (art. 276, alinéa 2d);

- Les deux scrutateurs, sous la supervision du président, classent les bulletins pour déterminer le nombre de votes émis en faveur des partis politiques et des candidats de même que le nombre de votes annulés (art. 276, alinéa 2e);
- Le secrétaire du comité note les résultats sur le rapport final de scrutin (*acta final de escrutinio*) (art. 276, alinéa 2f).

Tous les fonctionnaires présents doivent par la suite vérifier et signer l'acte final de scrutin (art. 280, alinéa 1) qui doit contenir au moins (art. 279, alinéa 1):

- Le nombre de vote en faveur de chaque parti politique ou candidat;
- Le nombre total de bulletins inutilisés;
- Le nombre total de bulletins nuls;
- Le nombre de représentants des partis politiques qui ont voté au bureau de scrutin sans figurer sur la liste électorale;
- Une liste des incidents répertoriés, le cas échéant;
- Une liste des plaintes écrites présentées par les représentants des partis politiques à la fin du scrutin, le cas échéant.

La réforme de 2007 ajoute que la première copie de chaque acte de scrutin doit être destinée au Programme de résultats électoraux préliminaires (*Programa de resultados electorales preliminares*), qui permet de divulguer rapidement le résultat des élections auprès du Conseil général, des partis politiques et des citoyens.

Ensuite, un paquet doit être formé. Il contient une copie de l'acte de la journée électorale, de l'acte final du scrutin et les plaintes qui ont été formulées (art. 281, alinéa 1).

Une enveloppe séparée doit contenir les bulletins de vote valides, nuls et inutilisés pour chacune des élections (art. 281, alinéa 2). Une autre enveloppe doit contenir la liste nominale des électeurs (art. 281, alinéa 3).

Ce colis sera envoyé au Conseil de district correspondant dans un délai fixé à partir de l'heure de fermeture des bureaux (art. 284, alinéa 1) :

- Immédiatement lorsque les bureaux sont situés dans la capitale (*cabecera del distrito*);
- Dans les 12 heures lorsque les bureaux sont situés dans des zones urbaines à l'extérieur de la capitale;
- Dans les 24 heures lorsque les bureaux sont situés dans des zones rurales.

Le formulaire d'envoi doit être signé par tous les membres directeurs du comité électoral (*mesas directivas de casillas*) ainsi que des représentants des partis politiques qui désirent le faire (art. 281, alinéa 4).

Une copie des actes des bureaux de vote sera remise aux représentants des partis politiques, avec des accusés de réception (art.282, alinéa 1).

Les présidents des comités directeurs afficheront les résultats de chacune des élections à des endroits visibles de l'extérieur des bureaux. Ceux-ci seront signés par le président et les représentants des partis politiques qui le désirent (art. 283).

Il n'y a pas de vote par anticipation. Par contre, depuis la réforme électorale de 2005, les Mexicains à l'étranger ont le droit de participer à l'élection présidentielle seulement (art. 273, alinéa 1).

4.5. LES ASPECTS DE SÉCURITÉ

Les questions de sécurité sont omniprésentes dans le cadre de cette campagne. En effet, le Mexique est le théâtre, depuis plusieurs années, d'une montée de la violence reliée, notamment, au narcotrafic. La région frontalière avec les États-Unis est principalement affectée par cette situation et on dénombre de nombreux homicides. Selon les gouvernements canadien et américain, il n'existe aucun indice selon lequel les visiteurs étrangers seraient particulièrement visés par les incidents violents dans ce pays.

5. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION AVANT LE JOUR DU SCRUTIN

5.1. ARRIVÉE DE LA MISSION ET ACCRÉDITATION DES MEMBRES

Dès son arrivée au Mexique le 27 juin 2012, la délégation de la COPA a émis un communiqué de presse²³ afin de faire part de sa composition, des objectifs de la mission et de présenter succinctement la COPA.

5.2. LES RENCONTRES DE TRAVAIL AVEC DES REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS ET D'ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Le 27 juin 2012, les membres de la délégation ont participé à deux rencontres avec des représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral 2012. Ils ont en effet pu échanger avec les représentants de *Grandeza Mexicana*, organisation civile mexicaine vouée à l'observation électorale nationale et à la promotion de la démocratie. De plus, les membres de la mission ont rencontré le Chef de la mission de l'Organisation des États américains (OÉA), l'ancien président de la Colombie, Dr. César Augusto Gaviria Trujillo, afin de discuter des questions concernant l'observation électorale internationale dans le cadre des élections présidentielle et législatives de 2012.

Le 28 juin 2012, les membres de la délégation ont rencontré un ancien conseiller de l'Institut fédéral électoral, Dr. Virgilio Andrade. Il a pu dresser un portrait général du code électoral mexicain, des opérations de vote et des institutions impliquées dans le processus électoral, principalement l'Institut fédéral électoral et le Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la fédération (TEPJF). Par ailleurs, toujours le 28 juin, les participants ont pu échanger avec le conseiller de campagne du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), M. Alejandro Nieto Enríques.

Le 29 juin 2012, plusieurs autres rencontres étaient au programme. D'abord, le Directeur des Relations internationales du Comité exécutif national du Parti Action nationale (PAN), M. Carlos J. Guizar Rivas, a exposé la vision du PAN de la campagne électorale de 2012. Cette journée a aussi été consacrée à des rencontres avec les principaux candidats à la présidence, Enrique Peña Nieto du PRI et Josefina Vasquez Mota du PAN. Enfin, l'équipe de campagne du PRD a aussi été rencontrée par les membres de la mission.

Le 30 juin 2012, la délégation de la COPA a pu participer au programme de l'Institut fédéral électoral à l'intention des visiteurs étrangers. Enfin, le candidat du Parti Nouvelle Alliance (PANAL), M. Gabriel Quadri de la Torre, a présenté les principaux éléments de son programme et sa vision de la campagne électorale.

Des résumés des propos et des informations recueillis au cours de ces réunions sont rapportés ci-dessous ²⁴:

²³ Le communiqué du 27 juin 2012 est présenté à l'annexe 6.

5.2.1. RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ORGANISATION *GRANDEZA MEXICANA NUEVA GENERACIÓN*

- **Représentant de l'organisme: M. Jorge Alberto Embriz Toledo - Coordonnateur national du programme « Transparencia 2012 » de *Grandeza Mexicana* - - 27 juin 2012 - 13 h**

La délégation de la COPA a tenu une rencontre avec le représentant de l'organisation *Grandeza Mexicana* afin de recueillir de l'information sur le climat électoral en général. Les discussions ont aussi permis de connaître les impressions de cette organisation de la société civile envers la campagne électorale mexicaine.

L'organisation mexicaine *Grandeza Mexicana Nueva Generación* est une organisation non gouvernementale, fondée il y a six ans, qui regroupe 35 organisations de la société civile provenant d'horizons divers. Elle forme des observateurs électoraux nationaux et elle a déjà observé plusieurs processus électoraux à l'échelle mexicaine. L'élection du 1^{er} juillet est le septième processus électoral auquel elle participe. Cette organisation est composée de 30 groupes de la société civile. Le programme « Transparencia 2012 » vise à faire la promotion d'une culture civique et démocratique et à déployer 15 000 observateurs nationaux accrédités par l'IFE.

L'enjeu de la sécurité et de la lutte aux narco trafiquants est au centre de la campagne. Selon M. Embriz, au cours du mandat du président sortant, Felipe Calderón (PAN), c'est plus de 70 000 morts violentes qui ont été recensées.

Selon M. Embriz, le mouvement « Yo Soy 132²⁵ » se serait affiché clairement contre le candidat en tête dans les sondages. En effet, toujours selon le représentant de *Grandeza Mexicana*, le mouvement « Yo Soy 132 » affiche une tendance politique et est soutenu financièrement par des groupes qui ne sont pas clairement identifiés. Ce mouvement jouirait de beaucoup de moyens financiers, bien supérieurs à ceux de *Grandeza Mexicana*.

Par ailleurs, *Grandeza Mexicana* se réjouit à l'effet que, contrairement au scrutin de 2006, les partis politiques auront tous des représentants dans les bureaux de vote.

Le groupe prétend également que, bien que cela ne soit pas le cas, il y a présentement des gens qui essaient de laisser croire qu'il y a existence de pratiques frauduleuses. Selon eux, le candidat du PRD, Andrés Manuel López Obrador dénonce l'existence de pratiques frauduleuses sans preuves concrètes.

L'association civile en question n'anticipe pas de fraude lors du scrutin, mais admet qu'il y existe une crainte des citoyens que leur vote ne soit pas comptabilisé.

²⁴ Dans ce rapport, les membres de la mission ne font que relever les propos tenus par les représentants d'institutions en question : d'aucune manière ils n'endossent les prises de position de leurs interlocuteurs.

²⁵ Le mouvement « Yo Soy 132 » est né d'une dénonciation des comptes rendus biaisés de cette visite faits par les principaux médias mexicains. Ce mouvement a été un acteur important durant une majeure partie de la campagne électorale.

Enfin, *Grandeza Mexicana* pense qu'il y aura une bonne participation des jeunes et des femmes à l'occasion du scrutin et indique qu'elle a confiance en l'IFE, un institut citoyen et crédible, bien que certains candidats aient pu parler de fraude électorale.

5.2.2. RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OÉA) AU MEXIQUE

- **Représentant de l'organisation: Dr. César Augusto Gaviria Trujillo, Chef de la mission de l'OÉA au Mexique et ancien président de la Colombie – 27 juin 2012 – 15 h**

La rencontre avec M. Gaviria fut l'occasion pour les membres de la délégation d'en apprendre davantage sur l'observation électorale au Mexique. Plusieurs échanges ont aussi permis de clarifier certains aspects liés au code électoral.

M. Gaviria a d'abord mis en perspective la situation exceptionnelle qui prévaut au Mexique, qui ne permet pas le statut d'observateur électoral international au sens strict. En effet, le cadre réglementaire utilise plutôt la mention « visiteurs étrangers », puisque les autorités mexicaines y verraient là une ingérence dans les affaires internes du pays.

La mission de l'OÉA se veut surtout une mission technique afin de constater comment fonctionne le système et éventuellement formuler des améliorations à y apporter.

L'OÉA constate qu'il y a beaucoup de méfiance de la part des électeurs envers le système électoral. Cet élément semble revêtir maintenant la forme d'une tradition à la lumière de la tendance s'étant dessinée depuis les élections passées. À cet effet, l'élection de 2006 a été très serrée sur le plan des résultats électoraux et est souvent qualifiée d'expérience traumatisante pour le Mexique et pour les autorités électorales. Le problème de 2006 s'explique en partie par le fait qu'il n'y avait pas de représentants des partis politiques dans tous les bureaux de vote. Cette fois-ci, la situation sera différente. La méfiance d'une partie des électeurs envers le système électoral mexicain expliquerait en partie pourquoi il y a eu contestation des résultats électoraux à plusieurs reprises au Mexique, toujours selon le chef de mission de l'OÉA.

Pourtant, selon M. Gaviria, le système électoral mexicain est très sophistiqué. Le Mexique a beaucoup investi dans son système électoral depuis les deux dernières décennies. À titre d'exemple, pour l'élection de 2012, un système de comptage rapide dans 7 500 bureaux de vote – représentant un échantillon de 5% du total des bureaux de vote - a été mis en place. Cette façon de faire permettra de connaître les tendances de l'électorat à l'avance. La totalité des résultats préliminaires devraient être connus le lendemain du vote.

Toujours selon l'OÉA, les risques que les membres des bureaux de vote soient mal préparés sont très peu élevés. Par contre, on craint la violence au niveau des élections locales. Il serait également presque impossible qu'il y ait des fraudes la journée du scrutin.

Par ailleurs, l'excès des dépenses électorales est un élément qui méritera une attention particulière. Les placements publicitaires des partis politiques et des candidats sont contrôlés par l'IFE, exception faite de leur contenu.

Enfin, il existe un quota de 40 % de candidature féminine au sein des partis politiques. À noter également que, pour les élections présidentielle et législatives de 2012, 38 % de l'électorat est constitué de jeunes.

5.2.3. RENCONTRE AVEC UN ANCIEN CONSEILLER DE L'IFE, DR. VIRILIO ANDRADE

- **28 juin 2012 – 14 h**

Dans le cadre de cette rencontre à laquelle ont pris part les membres de la délégation de la COPA, Dr. Andrade a exposé les grandes lignes du système électoral mexicain.

Selon Dr. Andrade, la philosophie qui sous-tend l'organisation institutionnelle du Mexique est liée à la coopération internationale. Le Mexique s'est inspiré des institutions d'autres pays et s'est ouvert aux étrangers dans les deux dernières décennies.

- **L'encadrement des dépenses électorales au Mexique**

Selon Dr. Andrade, le coût total des élections de 2006 s'élevait à 14,588 millions de pesos (204 pesos par électeur, soit environ 17 \$US).

En 2012, le coût s'élèverait à 15,296 millions de pesos (192 pesos par électeur, soit environ 15 \$ US).

Toujours en vertu des données présentées par le Dr. Andrade, une enveloppe de 5,208 millions de pesos aura été allouée au financement des partis politiques pour la campagne. La formule de répartition de l'appui financier de l'État est fixée dans la Constitution et fonctionne selon une logique 70/30 : 70 % de la somme est versé en fonction du résultat de l'élection antérieure et 30 % de manière fixe et égalitaire.

- **Bref historique de l'évolution de la législation électorale au Mexique**

En conclusion, Dr. Andrade a dressé un bref historique sur l'évolution de la législation électorale. Notons que le pluralisme politique a commencé à émerger vers 1977 avec la naissance du vote proportionnel et la reconnaissance de divers partis politiques. En 1990 naîtra l'IFE, conjointement avec la mise en place d'une nouvelle liste électorale. À ce moment, l'IFE fait partie du gouvernement.

Vers 1993, plusieurs améliorations notables sont apportées, dont la mise en place du régime de financement des partis politiques ainsi que des plafonds de dépenses électorales; l'encadrement du temps d'antenne alloué à la promotion des partis politiques dans les médias; la carte d'électeur avec photo; l'ouverture à l'observation électorale internationale et finalement le début d'une pluralité dans la représentation effective des partis politiques au Congrès. Rapidement toutefois, le statut d'observateur international sera remplacé par celui des visiteurs étrangers en 1994. Enfin, c'est en 1996 que l'IFE devient une organisation autonome du gouvernement, selon Dr. Andrade. Notons aussi la même année l'augmentation de la part du financement public aux partis politiques²⁶.

²⁶ La dernière modification majeure à la législation électorale mexicaine remonte à 2007. L'essentiel de la réforme est présenté à l'Annexe 5.

5.2.4. RENCONTRE AVEC LE CONSEILLER DE CAMPAGNE DU PRI, M. ALEJANDRO NIETO ENRIQUES

- 28 juin 2012 – 15 h 30

Les participants de la mission ont été invités à échanger et s'informer sur la vision du PRI du processus électoral 2012.

D'entrée de jeu, M. Enriques a tenu à souligner que le PRI a confiance en l'IFE.

C'est en novembre 2011 qu'Enrique Peña Nieto est choisi comme candidat officiel du PRI à la présidence du Mexique, tout comme Andrés Manuel López Obrador pour le PRD. Le PAN choisira quant à lui Josefina Vasquez Mota comme candidate du parti le 5 février 2012.

Initialement, il existait une coalition entre le PANAL et le PRI. Elle sera rompue à l'hiver 2012. Mentionnons que le candidat du PANAL, M. Gabriel Quadri de la Torre, fut le Directeur général de l'Institut national d'écologie sous la présidence de Ernesto Zedillo (PRI)²⁷.

Le processus électoral a débuté officiellement le 7 octobre 2011.

Il existe une période de « silence électoral », entre la fin des pré-campagnes (primaires) et le début de la campagne électorale élargie. Cette période a duré 37 jours, entre le 16 février et le 29 mars 2012.

- Les campagnes électorales des principaux partis politiques nationaux

Selon le représentant du PRI, les campagnes du PAN et du PRD ont été basées sur des attaques vicieuses contre Enrique Peña Nieto.

Toutefois, selon M. Enriques Nieto, le PANAL a abordé librement les thèmes de l'agenda politico-électoral. Les thèmes du mariage entre personnes d'un même sexe, l'adoption par des homosexuels, la reconfiguration de PEMEX (Entreprise d'État de production d'hydrocarbures) et la fin des subventions à la consommation d'essence ont été mis à l'agenda par le PANAL.

Le représentant du PRI considère que la campagne de son parti a été constructive et engagée. Le contact avec les citoyens a été un élément central. Le PRI réclame une nouvelle période d'harmonie politique comme nécessité future pour le dialogue national.

Par ailleurs, les deux débats organisés par l'IFE ont été vus par des millions de Mexicains. Le deuxième débat a été particulièrement prisé, car il a été vu par près de 32 millions de téléspectateurs, sur les deux grandes chaînes du pays, *TV Azteca* et *Televisa*. Ce fut le débat le plus regardé de l'histoire du pays.

Enfin, M. Enrique a mentionné que le PRI est l'unique parti comptant sur une réelle présence nationale.

²⁷ Ernesto Zedillo a été président du Mexique de 1994 à 2000, sous la bannière du PRI.

5.2.5. RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DES RELATIONS INTERNATIONALES DU COMITÉ EXÉCUTIF NATIONAL DU PARTI ACTION NATIONALE (PAN), M. CARLOS J. GUIZAR RIVAS

- - 29 juin 2012 - 9 h 50

La rencontre avec M. Guizar a été l'occasion pour la délégation de la COPA d'assister à une présentation de la vision du PAN à deux jours du scrutin.

Selon M. Guizar, le PAN est le seul parti qui procède à la désignation de leur candidat de façon démocratique. Il y a en effet eu plusieurs candidats en lice à l'investiture.

La désignation de la candidate du PAN à la présidence, M^{me} Josefina Vasquez Mota, s'est officialisée le 5 février 2012. Elle est membre du PAN depuis 12 ans et membre active de la société civile. Elle souhaite présenter une candidature différente du fait qu'elle est une femme. Selon M. Guizar, le Mexique était prêt pour la démocratie en 2000. Il est maintenant prêt pour une femme à la présidence.

Voici une liste de propositions du PAN faites durant la campagne, telles que présentées par M. Guizar.

- Améliorer la protection des personnes et, particulièrement, les plus défavorisées.
- Accroître le pouvoir des États et développer un véritable fédéralisme en leur accordant un budget supérieur afin d'enrayer le surendettement.
- Amorcer une réforme globale en éducation et veiller à ce que les postes d'enseignement soient attribués en fonction de la compétence.
- Sur le plan de la sécurité, mettre en échec les trafiquants. Le PAN veut rompre le lien entre le politique et le crime organisé en renforçant à la fois les sanctions et les programmes sociaux, pour notamment favoriser l'emploi.
- Sur le plan économique, mettre en œuvre une réforme du travail, de façon notamment à y assurer l'intégration des jeunes.
- Mettre en place une politique de stabilité pour le pays afin d'éviter notamment que toute la structure administrative change aux 6 ans.

Selon les propos de M. Guizar, la base électorale de la candidate à la présidence serait constituée majoritairement de femmes.

M. Guizar a ensuite présenté le programme « Oportunidades », qui est né au cours de la dernière présidence du PAN. Ce programme, qui se déploie dans 3 secteurs d'intervention (santé, éducation et alimentation) et maintenant accessible à tous, fait en sorte qu'une allocation est versée aux femmes. La somme doit être utilisée à des fins spécifiques, avec dans certains cas des obligations de résultats.

Enfin, M. Guizar a commenté le mouvement « Yo Soy 132 » en mentionnant notamment que M^{me} Vasquez Mota a tenu à dialoguer avec les étudiants, qui ne souhaitent aucunement un retour du PRI au pouvoir. Il a tenu également à souligner que le PAN apprécie le travail de l'IFE particulièrement sur le plan de l'administration électorale et n'anticipe pas de difficultés organisationnelles notables le jour du scrutin.

5.2.6. RENCONTRE AVEC LE CANDIDAT DU PRI À LA PRÉSIDENTE, M. ENRIQUE PEÑA NIETO

- **29 juin 2012 – 13 h**

Étaient conviés à la rencontre plusieurs visiteurs étrangers. Chaque organisation ou institution présente à la rencontre a pu poser deux questions à M. Peña Nieto.

Plusieurs éléments sont à retenir des échanges avec le candidat à la présidence. D'abord, compte tenu que des représentants d'organismes électoraux d'autres pays étaient présents en grand nombre, plusieurs questions ont porté sur la réforme du code électoral de 2007. À ce titre, notons que M. Peña Nieto a réitéré sa confiance envers les autorités électorales et a demandé à ce que la loi électorale soit appliquée de manière stricte. Il a vanté la réforme électorale de 2007, qui, selon lui, vise à prévenir le traumatisme post-électoral de 2006.

Plusieurs questions en lien avec les intérêts régionaux de plusieurs visiteurs étrangers présents à la rencontre ont été posées. Ont été abordées notamment les relations entre le Mexique et l'Amérique latine. À ce sujet, le candidat du PRI a réitéré l'importance que revêtent les relations que doit entretenir le Mexique avec les autres pays latino-américains. Il a tenu à rappeler les liens historiques, culturels et politiques qu'ont en commun les nations de l'Amérique latine.

Par ailleurs, les relations entre le Mexique et l'Amérique du Nord ont été abordées. M. Peña Nieto a confirmé son intention de maintenir d'excellentes relations commerciales avec ses voisins du nord. L'importance d'attirer des investissements étrangers et de maintenir une politique commerciale axée sur le libre-échange ont fait partie des éléments que soutiendrait sa présidence, s'il était élu.

M. Peña Nieto a également affirmé que son parti allait travailler à combattre efficacement le narcotrafic, le tout en évitant qu'il y ait perte de vies humaines. Il propose d'utiliser des méthodes plus « intelligentes » d'intervention, entre autres en mettant à profit l'expertise des policiers et en infiltrant les groupes de narcotrafiquants.

Enfin, le candidat du PRI à la présidence a confirmé l'importance du rôle des femmes dans la société mexicaine et son engagement visant à améliorer leurs conditions et respecter leurs droits.

5.2.7. RENCONTRE AVEC LA CANDIDATE DU PAN À LA PRÉSIDENTE, M^{ME} JOSEFINA VASQUEZ MOTA

- **29 juin 2012 – 17 h**

Cette rencontre a été organisée par le personnel administratif de l'IFE et s'est donc tenue dans le cadre du programme à l'intention de visiteurs étrangers.

M^{me} Vasquez Mota a d'abord présenté un bilan du PAN au pouvoir depuis 2006, marqué par les éléments suivants :

- Le pays peut maintenant compter sur une stabilité économique.
- Elle a été ministre de développement social dans le gouvernement du PAN. Selon ses dires, 9 millions de mexicains sont sortis de la pauvreté durant son mandat. Elle vise une croissance équitable et à s'engager à réaliser les réformes nécessaires pour y parvenir.

Notons les éléments suivants mis en perspective par la candidate à la présidence du PAN sur la campagne de 2012 :

- L'IFE est un organe équitable et efficace en qui elle a confiance. Malheureusement, elle estime qu'il existe toujours l'achat de votes et des pratiques contraires à la démocratie.
- Mentionnons que M^{me} Vasquez Mota s'est engagée à respecter les règles du jeu.
- Les nouveaux protagonistes de la campagne de 2012 sont les jeunes. L'âge moyen de la population mexicaine est de 28 ans. C'est la transition démographique la plus importante de l'histoire du Mexique. Selon M^{me} Vasquez Mota, ces jeunes se sont réveillés et se rebellent face à l'autoritarisme.
- Les réseaux sociaux ont joué un rôle fondamental dans la campagne électorale.

M^{me} Vasquez Mota a aussi commenté les soupçons d'achats de vote. À ce sujet, le PAN a déposé plusieurs plaintes. La candidate invite les institutions compétentes à intervenir, à punir et à prévenir ces pratiques anti-démocratiques.

Comme candidate femme, M^{me} Vasquez Mota a affirmé qu'elle a reçu des questions qu'on n'aurait jamais formulées à d'autres candidats. Ce fut pour elle un défi.

Voici quelques propositions de campagne que la candidate a faites :

- Elle propose de prendre en considération le respect des droits humains dans l'ensemble des politiques du pays, de manière transversale.
- Elle propose de créer une gendarmerie nationale entraînée par des militaires, mais dirigée par des civils. Cette gendarmerie serait composée de militaires et de policiers bien entraînés.
- Elle propose une politique contre le trafic d'armes, affirmant que la vaste majorité des armes en circulation au Mexique proviennent des États-Unis.
- La candidate propose de construire un gouvernement de coalition, composé des meilleurs éléments du pays.
- Elle propose aussi de donner la priorité à l'éducation, de doubler le nombre de bourses, d'ouvrir de nouvelles universités et d'offrir une couverture par l'État de 50 % de l'éducation supérieure et de 100 % de l'éducation collégiale.
- Elle vise aussi la reconstruction de la paix et le rétablissement du lien de confiance entre les mexicains.
- M^{me} Vasquez Mota propose plus de surveillance électorale, vu la pression forte existant de la part des Mexicains. Elle veut aussi consolider la culture démocratique.
- Sur le plan du commerce extérieur, elle propose de donner priorité aux pays latino-américains.

5.2.8. RENCONTRE AVEC L'ÉQUIPE DE CAMPAGNE DU PRD

- 29 juin 2012 – 18 h 15

L'équipe de l'IFE en charge de l'organisation du programme offert à l'intention des visiteurs étrangers a tenté en vain de convier M. Andrés Manuel López Obrador à une rencontre avec les participants. Pour le remplacer, il a désigné des membres de son équipe de campagne.

- Directeur de campagne du PRD – M. Hector Vasconcelos – 18 h 15

Selon M. Vasconcelos, Andrés Manuel López Obrador a publié récemment un livre intitulé "Nuevo proyecto alternativo de Nación", lequel met en lumière le projet politique global du candidat de la gauche à la présidentielle.

M. Vasconcelos a informé les participants que le but recherché par M. López Obrador est de combattre les inégalités, compte tenu que le Mexique constitue un des pays les plus inégaux de la planète.

Selon M. Vasconcelos, trois éléments sous-tendent sa politique économique :

- Miser sur une plus forte croissance économique. Le Mexique a connu une faible croissance réelle en moyenne lors des 30 dernières années, soit d'environ 2%. Il faut aussi créer des opportunités d'emplois pour les jeunes.
- Mettre à contribution les grandes entreprises, qui ne paient pratiquement pas d'impôts.
- Engager une véritable lutte contre la corruption, mal endémique du Mexique.

Selon le directeur de campagne du PRD, la mise en œuvre d'un tel projet politique entraînerait une baisse marquée de la violence. C'est pourquoi le candidat du PRD à la présidence propose de s'attaquer à la racine du problème.

- Représentants du PRD : Irma Erendira Sandoval et Alejandro Alvarez – 18 h 40

Les représentants du PRD ont affirmé que des irrégularités graves auraient eu lieu dans les heures précédant la rencontre. Des milliers de plaintes auraient été rapportées par des citoyens au PRD.

Ils ont exposé des méthodes qui seraient utilisées par des partis rivaux pour tirer profit du processus démocratique et électoral:

- Achat de cartes d'identité.
- utilisation de ressources publiques à des fins électorales (clientélisme, surtout dans l'État de México). Ce clientélisme touche plusieurs organes de l'État : la police, le gouvernement et les fonctionnaires publics. Le clientélisme est également observé au niveau fédéral, chez PEMEX (pétrole du Mexique), CFE (Commission fédérale de l'électricité) et à travers le programme « Techo Digno » (« Toit digne »), qui appuie financièrement les populations pauvres dans l'amélioration de leurs habitations.
- Interférence des secteurs religieux dans le processus électoral (San Luis Potosi), spécifiquement l'Église catholique – Réunions avec des activistes partisans et des fonctionnaires. La loi électorale interdit l'appui financier des organisations religieuses et des compagnies privées aux partis politiques.

- Publicité électorale déguisée sous le couvert de « capsules informatives ». Partialité évidente des principaux médias nationaux.
- Transmission de spots publicitaires par la plus importante chaîne de télévision hispanophone, « Televisa », après la date de suspension de toute publicité électorale (le silence électoral débute trois jours avant le jour du scrutin).
- Violation systématique du vote secret – photographies avec cellulaire du choix électoral. La photographie avec cellulaire permet de prouver pour quel parti l'électeur a voté, souvent afin d'obtenir le deuxième versement du prix total associé à l'achat d'un vote.
- 300 cartes prépayées (Soriana – chaîne de supermarchés) pour acheter des votes et pour corrompre les représentants de l'IFE dans les bureaux de vote.
- Invitation à des déjeuners pour promouvoir l'idée d'acheter des votes.
- 8-10 millions de vote potentiellement achetables.

Enfin, une période d'échange avec le public a permis de relever certains éléments formulés par l'équipe du PRD concernant les soupçons d'achat de votes. Les représentants ont tenu notamment à souligner que, sur le plan législatif, le travail avait été fait. À leurs yeux, il faut maintenant appliquer la loi dans le but de combattre d'impunité et ainsi appliquer des sanctions plus sévères.

Mentionnons aussi que, selon l'équipe du PRD, le mouvement « Yo Soy 132 » n'appuie aucun parti officiellement.

5.2.9. PARTICIPATION AU PROGRAMME DE L'IFE À L'INTENTION DES VISITEURS ÉTRANGERS

- **30 juin 2012 – 9 h 30**

La délégation de la COPA a pris part au programme offert par l'IFE à l'intention des visiteurs étrangers durant l'avant-midi du 30 juin. Plusieurs experts de divers milieux sont venus présenter une analyse portant sur différents aspects du processus électoral 2012.

- **Processus de résolution des conflits – 9 h 30**

La résolution des conflits juridiques est trop lente selon les partis politiques. En n'intervenant pas rapidement et adéquatement, beaucoup de dommages peuvent être causés. En 2006, cet aspect a été amélioré. Une nouvelle procédure a réduit à une semaine le délai de la réponse aux plaintes. Toutefois, plusieurs plaintes ne peuvent toujours pas être résolues, compte tenu que plusieurs d'entre elles ont été faites peu avant la journée électorale.

Facteurs associés aux coûts de la procédure de résolution des plaintes:

1. Croissance des ressources humaines;
2. Nombre croissant de plaintes;
3. En plus d'organiser des élections, le rôle de l'IFE est aussi de régir les plaintes;
4. Plus grande diversité de bases juridiques et complexification de l'interprétation juridique.

- **Table ronde sur les élections au Mexique – 11 h**

Dans le cadre de cette table ronde, trois experts provenant à la fois de milieux académiques et de firmes de sondage ont présenté leur vision des élections présidentielle et législatives 2012.

- **José Woldenberg, chercheur à l'Université nationale autonome de México (UNAM) – 11 h**

M. Woldenberg s'est penché particulièrement sur l'évolution du contexte socio-électoral depuis 1977 au Mexique.

D'abord, selon le chercheur, en 1977, 100 % des sénateurs et 82 % des députés étaient du PRI. La première réforme électorale a alors été mise en place. Aujourd'hui, aucun parti n'a la majorité absolue au Congrès et les présidents municipaux proviennent de 7 partis différents. La réforme répondait à un grand conflit politico-social. Seulement un candidat se présentait à la présidentielle à l'époque. À cette époque, le PAN ne réussissait pas à atteindre le nombre de votes suffisant pour avoir un pré-candidat. Avec la réforme de 1977, on ouvre la porte à de nouveaux partis politiques. De plus, une liste plurinominal a été introduite. Ceci a engendré un plus grand pluralisme et la création de nouveaux partis politiques.

En 1988, un front démocratique est créé. La bonne nouvelle est qu'une plus grande diversité de choix électoraux sera exprimée dans les urnes. La mauvaise nouvelle réside dans le fait que le processus n'était pas propre et transparent. Une crise s'en suivra alors. L'Institut électoral ne réussissait pas à diriger des élections de manière impartiale. Face à cette réalité, l'Institut fédéral électoral (IFE) sera créé en 1990. Des représentants de différents partis politiques seront présents à l'IFE.

En 1997, les conditions électorales sont inéquitables, ce qui s'explique en grande partie par l'influence de l'argent et l'accès aux médias de communication. On introduit alors le financement public des partis politiques, un plafond des dépenses électorales ainsi qu'une loi interdisant l'appui financier d'organisations religieuses et de compagnies privées. Avec l'argent public, les partis pouvaient acheter des espaces publicitaires et avoir accès davantage aux médias de communication. Les législateurs ont établi que ce soient les institutions électorales qui assurent la gestion du temps d'antenne dans les médias.

- **Roy Campos, Directeur de « Consulta Mitofsky »**

M. Campos travaille pour la firme de sondage « Consulta Mitofsky ». Il s'est concentré sur les prédictions faites par les firmes de sondage dans le cadre du processus électoral 2012.

D'entrée de jeu, M. Campos a tenu à souligner que l'industrie du sondage s'est développée considérablement depuis les dernières années au Mexique.

Selon M. Campos, les firmes de sondage ont placé les intentions de vote pour le PRI sur les douze dernières semaines à 44.1% en moyenne, soit 10 points de pourcentage de plus que le parti au second rang.

Selon le consultant, la campagne électorale s'est définie en trois temps :

1. Calme;
2. Le mouvement « Yo Soy 132 »;
3. Le fantôme de 2006.

Au Mexique, un parti qui veut la majorité absolue doit obtenir au moins 42 % des suffrages exprimés. Ceci s'explique par la règle du différentiel de 8% entre les suffrages exprimés et le pourcentage de sièges obtenus. Aucun siège additionnel ne peut être octroyé au-delà de cette limite. À ce titre, selon les prédictions du M. Campos, la coalition Vert/PRI pourrait probablement obtenir plus de 42 % des suffrages. La coalition Vert/PRI pourrait donc obtenir la majorité absolue au Sénat et à la Chambre des députés.

Selon les projections de M. Campos, le taux de participation pour 2012 sera de 61%. Ce sera la première élection où les réseaux sociaux joueront un rôle prépondérant. Selon ses propos, la participation des jeunes sera importante. Ils seront en effet 10 millions à voter pour la première fois.

Enfin, selon l'analyse de M. Campos, le vote idéologique serait en baisse. *A contrario*, le vote sur les thèmes politiques constituerait de plus en plus la norme.

- **José Fernandez Santillan, chercheur**

Enfin, toujours dans le cadre de la table ronde sur les élections mexicaines, M. Santillan a dressé un portrait de l'émergence du pluralisme politique depuis 1929. Voici un résumé de l'essentiel de ses propos.

D'abord, la naissance du PRI remonterait au 4 mars 1929. La révolution mexicaine n'a pas débuté dans la capitale, contrairement aux autres révolutions mondiales. Le PRI a été fondé sur une union de divers mouvements sociaux. Tout au long du 20^e siècle, le PRI s'est converti en un parti de grandes corporations.

Dans les années 40, le secteur militaire sort du PRI. Le secteur civil y entre. Les ouvriers et les paysans se séparent. À ce moment, le Mexique est passé d'une politique de l'élite à une politique de masse. Le PRI naît en 1946 comme parti civil. Le premier président civil sera Miguel Alemán en 1946.

En 1939, le PAN naît comme coalition de familles oligarques. Divers groupes catholiques s'y intègrent. En 1977, des partis marginalisés de la gauche prennent de l'ampleur.

Enfin, la société civile naît lors du tremblement de terre de 1985, face à l'incapacité du gouvernement à donner assistance aux victimes.

Selon M. Santillan, les forces sociales associées à chaque parti sont réparties ainsi en 2012 :

- PRI : corporations sociales;
- PAN : organisations religieuses, hiérarchie de l'Église catholique;
- PRD : bases territoriales.

5.2.10. RENCONTRE AVEC LE CANDIDAT DU PANAL, M. GABRIEL QUADRI DE LA TORRE

- **30 juin 2012 – 13 h**

Les membres de la mission ont pu rencontrer le candidat présidentiel, M. Gabriel Quadri de la Torre. Cette rencontre a également été organisée par l'équipe de l'IFE et s'est donc tenue dans le cadre du programme à l'intention des visiteurs étrangers.

Après un bref rappel sur l'Histoire du Mexique depuis la révolution de 1910, M. Quadri a exposé les grandes lignes du programme du PANAL.

Sur le plan économique, le candidat propose de réformer certaines entreprises d'État, dont PEMEX et la Commission fédérale de l'Électricité (CFE) et de tirer profit de l'ALÉNA. Il propose également de négocier un accord économique, technologique et d'investissement avec la Chine. Enfin, M. Quadri propose la création d'une institution autonome, indépendante et impartiale qui s'assurerait de surveiller et vérifier les comptes financiers du gouvernement.

Sur le plan de la politique extérieure, M. Quadri souhaite que le Mexique récupère son rôle de leader en Amérique latine et tirer profit de l'Alliance du Pacifique. Il propose également une vision de la politique extérieure basée sur les principes et moins pragmatique. Lesdits principes seraient les suivants :

- respect des droits humains;
- développement durable;
- économie de marché et;
- liberté.

Il tient aussi à reconstruire la relation avec l'Amérique centrale afin d'y promouvoir des projets de développement durable et de tirer profit de la position géopolitique avantageuse (aux confins de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine). Enfin, toujours sur le plan de la politique extérieure, le Mexique aurait négligé le continent africain. M. Quadri considère que c'est une erreur et propose d'y ouvrir de nouvelles ambassades. Par ailleurs, selon ses propos, le Mexique doit assumer son rôle de puissance émergente.

Sur la question des genres, le candidat propose de réformer le marché du travail de façon à le rendre plus flexible pour les femmes. Il considère que c'est l'obligation de l'État de respecter les décisions des femmes et de les supporter.

Sur le plan de l'éducation, il propose aussi l'école à temps complet, pour laisser les femmes travailler et étudier. Il soutient que, lorsque les enfants sortent à 12 h de l'école, ceux-ci se retrouvent dans la rue et sont récupérés par les bandes criminalisées. Enfin, le PANAL est pour l'avortement. Selon M. de la Torre, il faut plutôt le prévenir avec de l'éducation sexuelle. Il considère que c'est une aberration de mettre en prison les femmes qui s'adonnent à cette pratique.

6. DÉROULEMENT DE LA MISSION LE JOUR DU SCRUTIN

6.1. DÉPLOIEMENT DES OBSERVATEURS DE LA COPA

Le jour de l'élection, les membres de la mission se sont répartis en six équipes d'observateurs :

1. La première équipe, composée de représentants du Costa Rica, de l'Argentine et de l'Équateur, soit de **M^{me} Ileana Brenes Jiménez**, chef de la mission, de **M. Manuel Santiago Godoy**, de **M. Carlos Pessi**, de **M. José Antonio Vilariño** et de **M^{me} Elena Mercedes Diminich Sousa**, a observé le déroulement des opérations de vote dans 23 bureaux de vote des municipalités de México D.F., de Tlalpan D.F., de Naucalpan et Tlanepantla^{28 29}.
2. La deuxième équipe, composée de représentants du Costa Rica, de l'Argentine et d'El Salvador, soit de **M^{me} Mireya Zamora Alvarado**, de **M^{me} Liliana Beatriz Fellner**, de **M^{me} Ada Rosa del Valle Iturrez** et de **M^{me} Sandra Marlene Salgado García**, a observé le déroulement des opérations de vote dans 24 bureaux de vote de diverses municipalités du District fédéral³⁰.
3. La troisième équipe, composée de représentants de l'Équateur, de l'Argentine et du Chili, soit de **M^{me} Gioconda María Santos Espinoza**, de **M^{me} María de los Ángeles Higonet**, de **M. Juan Arturo Salim** et de **M. Gabriel Ascencio**, a observé le déroulement des opérations de vote dans 29 bureaux de vote des municipalités du District fédéral et de Ecatepec de Morelos dans l'État de Mexico³¹.
4. La quatrième équipe, composée de représentants de l'Uruguay, de l'Argentine, de l'Équateur et du Chili, soit de **M. Carlos Baraibar Ponce de León**, de **M. Julio Rodolfo Solanas**, de **M. Francisco Ramiro Ulloa Henríquez** et de **M. Romilio Gutiérrez**, a observé le déroulement des opérations de vote dans 22 bureaux de vote de municipalités du District fédéral et de l'État d'Hidalgo³².
5. La cinquième équipe, composée de représentants de la République dominicaine, du Québec (Canada) et de l'Argentine, soit de **M. Fausto Liz**, de **M. Pascal Bérubé** et de **M^{me} Ana María Corradi de Beltrán**, a observé le déroulement des opérations de vote dans 29 bureaux de vote des municipalités de Tlalpan (D.F.), de Cuernavaca, dans l'État de Morelos et de La Magdalena Contreras (D.F.)³³.
6. La sixième équipe était composée exclusivement de conseillers, représentant l'Argentine, le Paraguay et la République dominicaine. À l'invitation de l'Institut électoral de l'État de Tabasco, la délégation a observé le déroulement des opérations de vote dans 8 bureaux de vote de la municipalité de Villahermosa, la capitale de l'État³⁴.

²⁸ Les municipalités de Naucalpan et Tlanepantla sont toutes deux situées dans l'État de México.

²⁹ Voir l'Annexe 7 pour consulter l'itinéraire de l'équipe #1.

³⁰ Voir l'Annexe 8 pour consulter l'itinéraire de l'équipe #2.

³¹ Voir l'Annexe 9 pour consulter l'itinéraire de l'équipe #3.

³² Voir l'Annexe 10 pour consulter l'itinéraire de l'équipe #4.

³³ Voir l'Annexe 11 pour consulter l'itinéraire de l'équipe #5.

³⁴ Voir l'Annexe 12 pour consulter l'itinéraire de l'équipe #6.

6.2. LES ÉLÉMENTS OBSERVÉS

Afin de mener à bien leur travail d'observateurs, les parlementaires disposaient d'une « Fiche de l'observateur électoral » préparée par le secrétariat de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA. Cette fiche, qui se trouve à l'Annexe 14 et dont une copie a été remplie pour chacun des bureaux de vote observés, se divise en huit parties. Basée sur les dispositions de la loi électorale mexicaine, elle aborde les aspects suivants du processus électoral :

1. Les renseignements généraux sur l'observateur, le centre de votation et le bureau de vote;
2. Le bureau de vote;
3. Le matériel électoral;
4. Les électeurs;
5. Les plaintes;
6. Les autres observations;
7. Le dépouillement et le décompte des suffrages;
8. L'évaluation globale.

Afin de recueillir ces informations, les observateurs se sont adressés essentiellement aux jurés qui assuraient le rôle de président dans chacun des bureaux de vote.

Les six équipes d'observateurs ont également cherché à obtenir un bon échantillonnage des pratiques de votation en visitant des centres de votation situés dans différents types de quartiers. Ainsi, dans le District fédéral, dans les États de Mexico, Hidalgo, Morelos et Tabasco, ils ont visité des centres de votation installés dans des quartiers ouvriers et populaires, de la classe moyenne et de classes plus aisées.

7. LES CONSTATS DES MEMBRES DE LA MISSION DE LA COPA

Voici les principaux constats de l'observation concernant les éléments suivants :

- Les bureaux de vote;
- Le matériel électoral (2 tableaux);
- Les plaintes et;
- Les observations générales;
- Le dépouillement et le décompte des votes³⁵.

7.1. LES BUREAUX DE VOTE

Dans la majorité des bureaux de vote observés, les électeurs présents à l'ouverture n'ont pas pu voter à partir de l'heure prévue pour le début du scrutin, soit 8 h, en vertu de l'article 210.4 du Code électoral. Seulement 19 des 134 bureaux de vote observés ont ouvert entre 8 h et 8 h 30. Selon les observations recueillies par les six équipes, l'ouverture des bureaux de vote a systématiquement été retardée, puisque le montage commence à 8 h. Toutefois, le Code électoral mexicain ne permet pas l'installation des bureaux de vote avant 8 h, en vertu de l'article 259.2. Les informations obtenues sont basées sur l'information recueillie auprès du personnel des bureaux de vote.

| | OUI | NON | Aucune réponse |
|--|-----|-----|----------------|
| Site et aménagement du bureau de vote convenables | 96 | 32 | 8 |
| Bureau de vote complet | 119 | 9 | 6 |
| Présence des forces de sécurité | 22 | 104 | 8 |
| Présence des représentants des candidats/partis | 126 | 5 | 3 |
| Présence de publicité électorale sur les lieux | 16 | 113 | 5 |
| Actes d'intimidation à l'endroit des électeurs | 7 | 119 | 8 |

Dans la majorité des bureaux de vote observés, le site et l'aménagement étaient convenables.

Plusieurs observateurs ont néanmoins noté certains problèmes quant à l'aménagement de certains centres de votation. Par exemple, les observateurs de l'équipe #3 ont constaté, dans le centre de votation associé à la section 4893, dans le quartier *Cuauhtémoc D.F.*, que l'espace était clairement insuffisant. Le même constat a été fait pour le centre de votation associé à la section 3839, dans le quartier *Tlalpan D.F.* Enfin, certains bureaux de vote manquaient de matériel adéquat pour installer les tables de vote. C'était le cas tout particulièrement du centre de votation associé à la section 257, à Cuernavaca dans l'État de Morelos, pour lequel certaines tables étaient en carton. De même, le

³⁵ Ces résultats ne sont que le reflet d'une appréciation réalisée par les membres de la délégation de la COPA.

manque d'espace, le désordre et des attroupements excessifs autour du personnel électoral sont des éléments qui ont été observés dans ce centre de votation. À noter que les exemples de centres de votation cités ci-haut, dont l'aménagement était particulièrement déficient, ne constituent pas une liste exhaustive. Ils servent à illustrer les lacunes observées de manière récurrente dans les centres de votation les plus problématiques.

Dans la vaste majorité des cas, les bureaux de vote disposaient de tout le matériel requis. Notons cependant que dans les centres de votation associés aux sections 2050 (*Iztapalapa D.F.*), 4748 (*Cuauhtemoc D.F.*), 3202 (*Álvaro Obregón D.F.*), 1923 (*Ecatepec de Morelos, État de México*) et 1901 (*Ecatepec de Morelos, État de México*) le matériel était insuffisant. Parmi les éléments observés de manière récurrente dans ces centres de votation, notons le manque de personnel électoral et d'information à l'intention des citoyens.

Les observateurs de la COPA ont aussi remarqué, dans la vaste majorité des bureaux de vote, la présence de représentants des partis politiques. Notons toutefois que l'appartenance politique et le nombre de représentants des partis politiques variaient considérablement d'un centre de votation à l'autre.

Par ailleurs, les observateurs ont pu constater à quelques reprises la présence de publicité électorale dans les bureaux de vote. Cependant, cette donnée ne peut être véritablement prise en compte, puisque l'expression « *publicidad electoral* » en espagnol peut se référer à de la publicité informative adressée aux citoyens. Cette distorsion provient d'une mauvaise traduction de l'expression « *publicité électorale* » en français. La délégation de la COPA étant composée très majoritairement d'hispanophone, il semble que cette donnée ait créé une certaine confusion chez les observateurs. Par conséquent, lors des prochaines missions d'observation électorale, les fiches de l'observateur devront substituer l'expression pour « *propaganda electoral* » ou « *promoción electoral* ».

Enfin, quelques membres de la délégation ont mentionné avoir observé des actes d'intimidation, particulièrement envers le personnel électoral. À noter que ces actes ont été observés particulièrement dans les centres de votation associés aux sections 5287 (*Venustiano Carranza D.F.*) et 951 (*Pachuca, Hidalgo*).

7.2. LE MATÉRIEL ÉLECTORAL

Le matériel électoral a été fourni en quantité suffisante et en conformité avec les normes prescrites dans la très vaste majorité des bureaux de vote observés.

| | OUI | NON | Aucune réponse |
|--|-----|-----|----------------|
| Urnes adéquatement scellées | 121 | 8 | 4 |
| Isoloirs garantissant le secret | 110 | 19 | 4 |
| Liste électorale | 126 | 3 | 4 |
| Bulletins de vote en nombre suffisant | 115 | 7 | 11 |

Dans près de 15 % des bureaux de vote observés, les observateurs ont constaté que les isolements ne garantissaient pas le caractère secret du vote, soit dans 19 bureaux. Cette réalité s'explique plus souvent qu'autrement par la configuration des bureaux de vote qui, parfois, obligeait le personnel du bureau de vote à placer l'isoloir trop près des tables de votation ou à la vue des électeurs en file d'attente. Les commentaires les plus répandus font donc référence au fait qu'il était souvent possible de voir pour quel candidat un électeur votait.

Par ailleurs, certains bureaux de vote n'avaient pas reçu un nombre suffisant de bulletins de vote. Mentionnons toutefois que ce fut le cas dans une minorité de bureaux de vote.

| | Très bon | Bon | Faible | Très faible | Aucune réponse |
|---|----------|-----|--------|-------------|----------------|
| Le matériel électoral | 71 | 45 | 8 | 4 | 5 |
| Le travail des membres du bureau de vote | 68 | 37 | 10 | 5 | 13 |

En général, notons que le matériel électoral était adéquat et que le travail du personnel électoral dans les bureaux de vote a été bon ou très bon. Mentionnons cependant que le matériel électoral n'a jamais été fourni dans un des bureaux de vote observés, soit celui de la section 311 (*Cuernavaca, Morelos*).

Certains commentaires spécifiques ont été formulés par les observateurs. D'abord, dans les centres de votation associés aux sections 3202 (*Alvaro Obregón D.F.*), 1923 (*Ecatepec de Morelos, État de México*) et 1901 (*Ecatepec de Morelos, État de México*), il manquait de personnel électoral. Mentionnons aussi que les observateurs ont pu constater à certains moments que le personnel électoral manquait de formation et était parfois incapable d'informer clairement et rigoureusement les citoyens.

De façon générale toutefois, le travail du personnel électoral a été bien effectué. Ils ont fait preuve de rigueur et de respect mutuel. Les observateurs ont d'ailleurs fait mention de la bonne collaboration du personnel électoral lors des visites.

7.3. LES PLAINTES

En général, peu de plaintes formelles ont été déposées par les représentants des partis politiques, les candidats ou les citoyens.

| | OUI | NON | Aucune réponse |
|---|-----|-----|----------------|
| Plaintes formulées par les représentants de partis politiques et des candidats | 17 | 97 | 16 |
| Plaintes formulées par les électeurs | 30 | 78 | 24 |

Néanmoins, certains citoyens se sont plaints informellement aux observateurs souvent à propos des retards dans l'ouverture et l'installation des bureaux de vote. Les plaintes pour le retard dans l'installation des bureaux de vote ont été les plus nombreuses. Elles ont été formulées aux observateurs par des électeurs dans les bureaux de vote suivants :

- Section 1959 (*Iztacalco D.F.*);
- Section 3234 (*La Magdalena Contreras, D.F.*);
- Section 1959 (*Iztacalco D.F.*);
- Section 4893 (*Cuauhtemoc D.F.*);
- Section 843 (*Pachuca, Hidalgo*);
- Section 311 (*Cuernavaca, Morelos*) et;
- Section 3839 (*Tlalpan D.F.*).

Plusieurs autres types de plaintes ont aussi été formulés auprès des observateurs. D'abord, pour certains électeurs, le site n'était pas convenable et souvent trop petit. Ce fut le cas dans les centres de votation associés aux sections 2050 (*Iztapalapa D.F.*) et 1724 (*Ecatepec de Morelos, État de México*). Ensuite, d'autres plaintes ont été formulées en ce qui a trait au retard ou de la non-présence du personnel électoral. Ce fut le cas dans les sections 846 (*Pachuca, Hidalgo*), 843 (*Pachuca, Hidalgo*) et 250 (*Cuernavaca, Morelos*).

De plus, une plainte a été formulée à l'équipe #5 concernant la présumée existence d'un système d'achats de vote. Le plaignant alléguait qu'il avait été témoin d'achats de vote de la part de certains partis politiques. Cependant, ces achats de vote se seraient produits en dehors des lieux de votation, la veille de la journée électorale. Le plaignant a fait part de ce témoignage aux observateurs lors de leur visite au bureau de vote 311 (*Cuernavaca, Morelos*).

Par ailleurs, certaines plaintes concernaient l'encre et son caractère indélébile. En effet, plusieurs ont testé l'encre et ont pu constater qu'il était possible de l'effacer. Ces plaintes ont été formulées aux membres de la délégation lors de leurs visites dans les bureaux de vote 3203 (*Alvaro Obregón D.F.*) et 253 (*Cuernavaca, Morelos*).

Enfin, des plaintes ont été formulées quant à l'attente excessive et au manque de bulletins de vote dans certains bureaux de vote. Ce fut le cas dans les sections 909 (*Pachuca, Hidalgo*), 5287 (*Venustiano Carranza D.F.*) et 948 (*Pachuca, Hidalgo*).

7.4. AUTRES OBSERVATIONS

De façon générale, la majorité des dispositions de la loi électorale ont été respectées selon les observations faites à partir des éléments suivants :

| | OUI | NON | Aucune réponse |
|--|-----|-----|----------------|
| Respect du caractère secret du vote | 89 | 2 | 15 |
| Présence de plus d'un électeur dans l'isoloir | 21 | 97 | 16 |
| Respect des procédures électorales par le personnel | 85 | 3 | 18 |
| Compréhension de la procédure par les électeurs | 76 | 9 | 22 |
| Présence dans le bureau de vote de personnes non autorisées | 14 | 100 | 20 |
| Passage d'observateurs nationaux | 1 | 112 | 21 |
| Passage d'autres observateurs internationaux | 22 | 88 | 22 |
| Déroulement du vote dans l'ordre | 77 | 23 | 34 |
| Interruption du vote dans la journée | 8 | 82 | 44 |

Toutefois, certaines données mettent en lumière certaines lacunes. En effet, dans 23 des 134 bureaux de vote observés, le déroulement du vote ne s'est pas effectué dans l'ordre. Au bureau de vote 2050 (*Iztapalapa D.F.*), on a observé beaucoup de désordre dans la file d'attente. Dans les bureaux de vote 3203 (*Alvaro Obregón D.F.*), 1724 (*Ecatepec de Morelos*), 3202 (*Alvaro Obregón D.F.*), 948 (*Pachuca, Hidalgo*), 257 (*Cuernavaca, Morelos*), 253 (*Cuernavaca, Morelos*), on a constaté particulièrement que le vote ne se déroulait pas dans l'ordre³⁶.

Mentionnons aussi que dans le bureau de vote 228 (*Cuernavaca, Morelos*), les observateurs de la COPA ont noté que certains électeurs ont pris des photographies pendant l'exercice de leur droit de vote.

³⁶ À noter que les bureaux de vote évoqués de manière spécifique ont fait l'objet d'observations particulières de la part des observateurs de la COPA. Il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive des bureaux de vote où une certaine forme de désordre aurait pu être constatée.

À noter que, dans presque tous les bureaux de vote spéciaux, le vote ne s'est pas déroulé dans l'ordre. Des files d'attente excessives et le manque de bulletins de vote ont été les causes les plus souvent évoquées pour expliquer le désordre. Mentionnons que, de manière générale, les observateurs ont été témoins de beaucoup de frustration de la part des électeurs s'étant rendus dans les bureaux de vote spéciaux³⁷.

Enfin, dans 21 bureaux de vote les observateurs ont pu constater la présence de plus d'un électeur dans l'isoloir. Ce fut le cas particulièrement dans les bureaux de vote 2050 (*Iztapalapa D.F.*), 2049, (*Iztapalapa D.F.*), 1948 (*Iztacalco, D.F.*), 3234 (*La Magdalena Contreras, D.F.*), 3181 (*Alvaro Obregón D.F.*), 3183 (*Alvaro Obregón D.F.*), 413 (*Coyoacan D.F.*) et 1853 (*Ecatepec de Morelos*).

7.5. LE DÉPOUILLEMENT ET LE DÉCOMPTE DES SUFFRAGES

Les observateurs de la COPA ont été témoins du dépouillement et du décompte des suffrages dans les centres de votation associés aux sections 4420 (*Benito Juárez D.F.*), 3776 (*Tlalpan D.F.*), 413 (*Coyoacan D.F.*), 4011 (*Tlalpan D.F.*), 3229 (*La Magdalena Contreras D.F.*) et 417 (*Villahermosa Centro, Tabasco*). Le dépouillement s'est déroulé avec sérieux, dans le calme, dans la transparence et dans le respect des dispositions de la loi électorale; les observateurs de la COPA n'ont noté aucune anomalie. Les observateurs de la COPA tiennent à féliciter l'organisation électorale pour l'efficacité dans la compilation des résultats.

De plus, les observateurs ont noté la présence de représentants des partis politiques dans la plupart des bureaux de vote observés lors du dépouillement. Ils n'ont été témoins d'aucune plainte formelle quant au décompte des voix.

Les observateurs de la COPA n'ont malheureusement pas été en mesure de témoigner du transfert des résultats entre les bureaux de vote et l'IFE. Ils ont pu néanmoins être témoins de l'annonce des résultats préliminaires à la télévision.

³⁷ Les bureaux de vote spéciaux ont été aménagés par l'IFE dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote. Tout électeur mexicain peut se présenter à un bureau de vote spécial et s'inscrire sur la liste y étant associée. La limite de bulletins de vote disponibles s'élevait à 750.

8. LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

Au terme de l'observation, les membres de la délégation de la COPA ont constaté que les opérations de vote s'étaient globalement déroulées dans le calme, respectant généralement les règles électorales en vigueur et la majorité des standards internationaux en matière d'élections démocratiques.

Ils ont été impressionnés par le sens civique et le sérieux démontrés par les citoyens ainsi que par la qualité du travail du personnel électoral dans le cadre de cette élection. Les membres de la délégation ont d'ailleurs tenu à souligner par voie de communiqué (annexe 6) le respect dont ont fait preuve les Mexicains à l'égard de leurs institutions et le déroulement pacifique de la journée électorale.

Il s'agissait de la troisième fois qu'une mission d'observation électorale de la COPA se rendait au Mexique pour y observer le déroulement d'un scrutin au niveau fédéral. Ce fut le cas en 2006, dans le cadre des élections présidentielle et législatives ainsi qu'en 2009, dans le cadre des élections législatives. À la suite de ces deux missions, des recommandations avaient été soumises aux autorités électorales mexicaines afin d'améliorer les opérations le jour du scrutin, notamment de:

1. Permettre l'installation du bureau de vote avant 8 h afin que les électeurs puissent véritablement commencer à voter dès l'ouverture des bureaux de vote et ainsi bénéficier de plus de temps pour exercer leur droit de vote;
2. Prescrire que les urnes soient scellées et accroître la surveillance de celles-ci par les travailleurs électoraux et les représentants des partis politiques;
3. Permettre que les électeurs puissent voter par anticipation s'ils prévoient être à l'extérieur de leur district le jour du scrutin, afin d'éviter les longues files d'attente et les bousculades dans les bureaux de vote spéciaux.

À la lumière des observations faites pour le scrutin du 1^{er} juillet 2012, notons que la recommandation numéro 2 a été globalement mise en œuvre. En effet, dans les bureaux de vote observés, les urnes étaient généralement adéquatement scellées et les observateurs ont pu constater la présence de représentants des partis politiques dans une majorité des centres de votation.

Toutefois, les recommandations numéro 1 et 3 sont toujours pertinentes à ce jour. D'abord, l'ouverture des bureaux de vote constitue toujours un problème. Sur 134 bureaux de vote visités, 19 ont ouvert entre 8 h et 8 h 30; 68 entre 8 h 30 et 9 h; 57 entre 9 h et 9 h 30; 7 entre 9 h 30 et 10 h et 2 entre 10 et 10 h 30. En somme, des retards importants ont découlé de ces ouvertures tardives, créant de la frustration et de longues files d'attente dans certains bureaux de vote. En ce qui concerne l'installation des bureaux de vote, la loi électorale stipule toujours que le personnel électoral des bureaux de vote doit procéder à l'installation de l'équipement nécessaire au déroulement du scrutin à partir de 8 h le matin, heure à laquelle les électeurs ont déjà commencé à faire la file pour exercer leur droit de vote.

Malheureusement, et les membres de la délégation de la COPA l'ont constaté de nouveau, cette façon de procéder peut occasionner d'importants retards, car le temps requis pour installer l'équipement peut varier d'un bureau à l'autre.

Par conséquent, la première recommandation de la délégation de la COPA est formulée ainsi :

RECOMMANDATION 1

Permettre l'installation du bureau de vote avant 8 h afin que les électeurs puissent véritablement commencer à voter dès l'ouverture des bureaux de vote et ainsi bénéficier de plus de temps pour exercer leur droit de vote .

Par ailleurs, la troisième recommandation évoquée dans le rapport de la mission de 2009 faisait mention d'introduire le vote par anticipation pour éviter les longues files d'attente dans les bureaux de vote spéciaux. Cette recommandation est toujours pertinente, compte tenu que les observateurs ont pu constater de longues files d'attente dans les bureaux de vote spéciaux ainsi qu'un nombre insuffisant de bulletins de vote. Par conséquent, la deuxième recommandation de la délégation de la COPA se lit ainsi :

RECOMMANDATION 2

Permettre que les électeurs puissent voter par anticipation s'ils prévoient être à l'extérieur de leur district le jour du scrutin, afin d'éviter les longues files d'attente et les bousculades dans les bureaux de vote spéciaux.

Il serait aussi pertinent d'accroître l'information concernant les conditions d'utilisation des bureaux de vote spéciaux pour les électeurs se trouvant à l'extérieur de leur circonscription le jour du scrutin. En effet, les membres de la délégation de la COPA ont pris note qu'au bureau de vote spécial 1482 (*Gustavo A. Madero D.F.*), plusieurs citoyens se sont présentés pensant qu'ils pouvaient y exercer leur droit de vote. Le même phénomène a été observé dans une moindre mesure dans d'autres bureaux de vote spéciaux.

Enfin, la délégation de la COPA a pu constater que certains citoyens mexicains avaient peu ou pas confiance en les résultats du vote, dans la foulée des accusations d'achat de votes. Certains observateurs de la COPA ont aussi été témoins de la prise de photographie pendant l'exercice du droit de vote. Pour prévenir la possibilité qu'un électeur puisse prouver pour quel parti il a voté en prenant une photographie de son bulletin de vote, il est recommandé d'assurer un contrôle sur la présence de cellulaires ou d'appareils photo dans les isoloirs. Dans le but de ne pas émettre des recommandations trop rigides, la manière dont ce contrôle pourrait être effectué devrait être choisie par les autorités électorales. Voici néanmoins quelques suggestions à ce chapitre:

- S'assurer que le personnel électoral informe chaque électeur de la nécessité d'éteindre son téléphone cellulaire et de l'interdiction de prendre toute photo dans le centre de votation, y compris dans l'isoloir;
- Rendre visible l'interdiction de prendre des photos par l'affichage;
- Prévoir des sanctions afin d'en dissuader les potentiels fautifs.

RECOMMANDATION 3

Interdire toute prise de photo dans l'enceinte du centre de votation.

En conclusion, les membres de la délégation tiennent à remercier le Secrétariat exécutif et la Trésorerie de la COPA pour leur précieuse aide lors de ses démarches auprès de l'Institut fédéral électoral (IFE) pour l'obtention des accréditations ainsi que dans l'organisation logistique de la mission. Ils remercient aussi l'IFE pour l'organisation de ses séminaires d'information à l'intention des visiteurs étrangers et pour la disponibilité de son personnel à répondre aux questions de la délégation de la COPA.

De même, les membres de la délégation de la COPA souhaitent aussi souligner l'accueil cordial et chaleureux qui leur a été réservé par les représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral lors des rencontres de travail avant le jour du scrutin, ainsi que par les citoyens et les travailleurs électoraux à l'occasion de leurs visites dans les centres de votation.

ANNEXES

ANNEXE 1: HISTORIQUE DES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE LA COPA

| Pays | Date du scrutin | Type d'élections |
|----------------|------------------------------|---|
| Mexique | 1 ^{er} juillet 2012 | Présidentielle et législatives |
| État de México | 3 juillet 2011 | Poste de gouverneur de l'État |
| Colombie | 30 mai 2010 | Présidentielle (1 ^{er} tour) |
| Bolivie | 6 décembre 2009 | Générales anticipées |
| Mexique | 5 juillet 2009 | Législatives |
| Salvador | 16 mars 2009 | Présidentielle (2 ^e tour) |
| Paraguay | 20 avril 2008 | Générales |
| Argentine | 28 octobre 2007 | Présidentielle et législatives |
| Guatemala | 9 septembre 2007 | Présidentielle et législatives (1 ^{er} tour) |
| Nicaragua | 5 novembre 2006 | Présidentielle et législatives |
| Brésil | 1 ^{er} octobre 2006 | Présidentielle et législatives (1 ^{er} tour) |
| Mexique | 2 juillet 2006 | Présidentielle et législatives |
| Bolivie | 18 décembre 2005 | Présidentielle et législatives |

ANNEXE 2: RECOMMANDATION



CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

XI^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUÉBEC (QUÉBEC), CANADA

6 AU 9 SEPTEMBRE 2011

Recommandation sur l'envoi d'une mission d'observation électorale au Mexique

CONSIDÉRANT la tenue prochaine des élections générales, le 1^{er} juillet 2012, au Mexique;

CONSIDÉRANT que la participation de parlementaires de la COPA à des missions multilatérales d'observation électorale est prioritaire pour atteindre son objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt cette élection générale pour toute la communauté des Amériques.

NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Québec, au Canada, dans le cadre de la XI^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :

Sur recommandation de la Commission de la démocratie et de la paix :

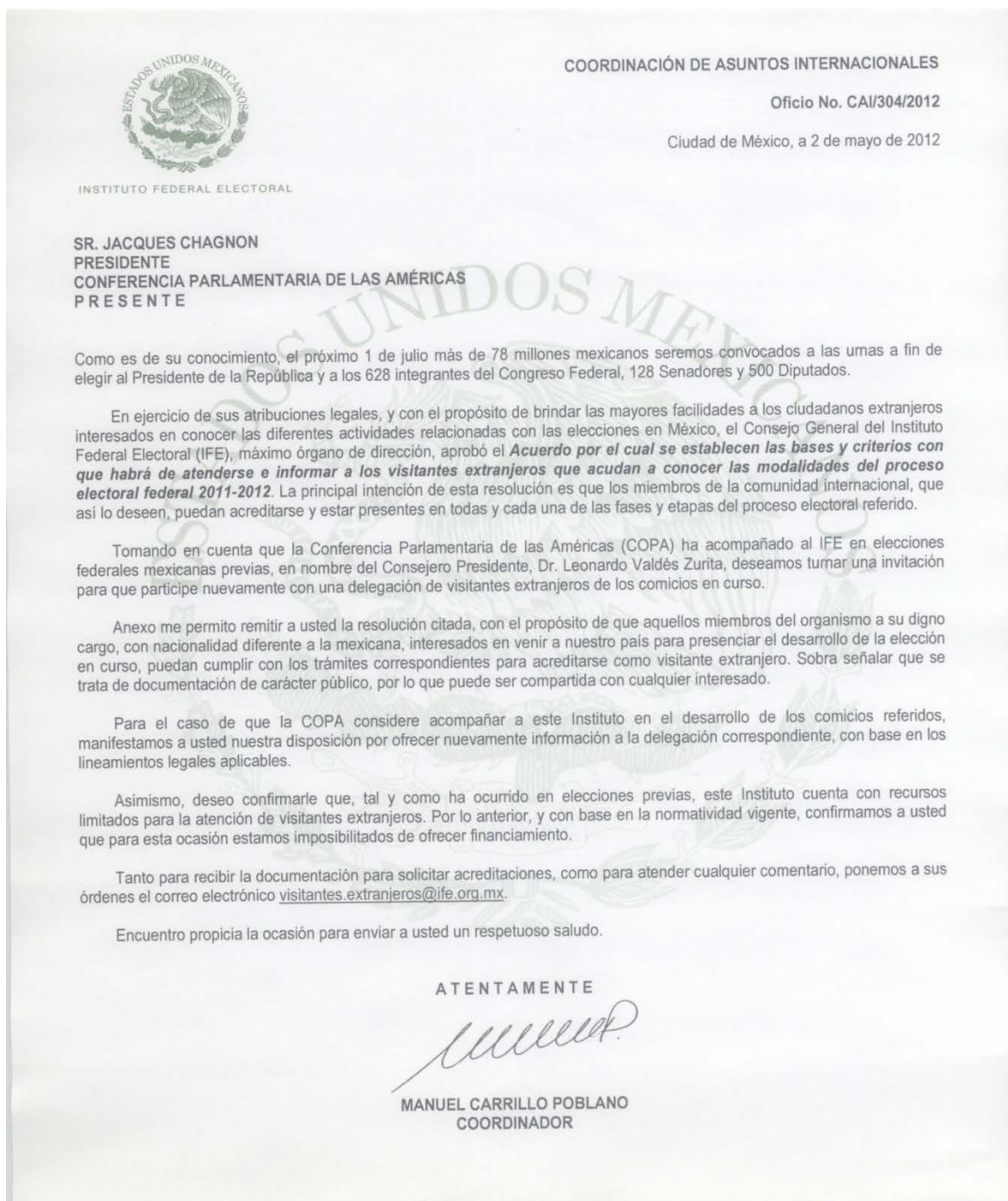
MANIFESTONS notre appui et notre solidarité au peuple mexicain et aux institutions démocratiques de ce pays dans l'organisation des élections générales du 1^{er} juillet 2012;

PROPOSONS l'envoi d'une mission d'observation électorale de la COPA lors de cette élection au Mexique, dans le respect de la souveraineté nationale de ce pays;

NOUS ENGAGEONS à respecter, lors de la formation d'une délégation de parlementaires des Amériques, les principes d'équilibre régional et de pluralisme politique, et à nous assurer que la mission d'observation remplit ses fonctions de façon indépendante et impartiale tel que stipulé dans le *Règlement des missions d'observation électorale de la COPA*.

2011-08-04

ANNEXE 3 : INVITATION DE L'INSTITUT FÉDÉRAL ÉLECTORAL DU MEXIQUE (IFE)



ANNEXE 4 : LETTRE DE DÉSIGNATION



Le Président

Le 20 juin 2012

Dr. Leonardo Valdés Zurita
Président du Conseil général de l'Institut fédéral électoral
Viaducto Tlalpan N° 100
Col. Arenal Tepepan, Del. Tlalpan
Ciudad de México, C.P. 14610
Distrito Federal
ÉTATS-UNIS MEXICAINS

Objet : Élections présidentielle et législatives du 1^{er} juillet 2012

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous remercier pour l'invitation que vous nous avez fait parvenir dans le but de former une équipe de visiteurs étrangers de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), pour observer les élections présidentielle et législatives du 1^{er} juillet 2012 au Mexique.

J'ai le plaisir de vous informer que la mission d'observation électorale de la COPA, qui se déroulera du 27 juin au 2 juillet 2012 à Mexico, sera composée des personnes suivantes :

Chef de la mission :

- **M^{me} Ileana Brenes Jiménez**, vice-présidente de la COPA pour la région Amérique centrale, députée de l'Assemblée législative du Costa Rica;

Membres :

- **M^{me} Gloria Mercedes Bidegain**, membre du Comité exécutif de la COPA et députée de la Chambre des députés fédérale de l'Argentine;
- **M^{me} Ada Rosa del Valle Iturrez**, membre du Comité exécutif de la COPA et sénatrice de la Chambre des sénateurs fédérale de l'Argentine;
- **M. Felix Carlos Baraibar Ponce de León**, membre du Comité exécutif de la COPA et sénateur du Parlement du Uruguay;
- **M. Edgar Rafael Carrasco Rodríguez**, membre du comité exécutif et député du Congrès législatif de l'État d'Anzoátegui, Venezuela;
- **M^{me} Liliana Beatriz Fellner**, sénatrice de la Chambre des sénateurs fédérale de l'Argentine;

- **M^{me} Ana María Corradi de Beltran**, sénatrice de la Chambre des sénateurs fédérale de l'Argentine;
- **M^{me} María de los Ángeles Higonet**, sénatrice de la Chambre des sénateurs fédérale de l'Argentine;
- **M. José Antonio Vilariño**, député de la Chambre des députés fédérale de l'Argentine;
- **M. Juan Arturo Salim**, député de la Chambre des députés fédérale de l'Argentine;
- **M. Manuel Santiago Godoy**, président de la Chambre des députés de la province de Salta, Argentine;
- **M^{me} Sandra del Valle Generoso**, députée de la Chambre des députés de la province de Santiago del Estero, Argentine;
- **M. Pascal Bérubé**, député de l'Assemblée nationale du Québec, Canada;
- **M. Romilio Guillermo Gutierrez Pino**, député du Congrès national du Chili;
- **M. Gabriel Hector Ascencio Mansilla**, député du Congrès national du Chili;
- **M^{me} Mireya Zamora Alvarado**, députée de l'Assemblée législative du Costa Rica;
- **M^{me} Margarita Escobar**, députée de l'Assemblée législative d'El Salvador;
- **M^{me} Sandra Marlene Salgado García**, députée de l'Assemblée législative d'El Salvador;
- **M^{me} Gioconda María Saltos Espinoza**, députée de l'Assemblée nationale de l'Équateur;
- **M^{me} Elena Mercedes Diminich Sousa**, députée de l'Assemblée nationale de l'Équateur;
- **M. Francisco Ramiro Ulloa Enríquez**, député de l'Assemblée nationale de l'Équateur;
- **M. Fausto Rafael Liz Quinones**, député du Parlacen, République dominicaine;
- **M. Denis Fontaine**, secrétaire général, Directeur des élections du Québec, Canada;
- **M. André Brandão Henriques Maimoni**, conseiller du Secrétariat du Brésil de la COPA, Union nationale des législatures du Brésil (UNALE), Brésil;
- **M. Patrick Giasson**, conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, Canada;
- **M^{me} María Cristina Bidegain**, conseillère de la Chambre des députés fédérale de l'Argentine;
- **M^{me} Karla Gómez Paiola**, conseillère de la Chambre des sénateurs fédérale de l'Argentine;
- **M. Gabriel Anibal Monzón**, conseiller de la Chambre des sénateurs de l'Argentine;
- **M. Domingo José Rojas Pereyra**, sous-secrétaire à la coopération internationale, Parti de la Révolution dominicaine, République dominicaine;
- **M. Jesus Sosa**, conseiller à la coopération internationale, Parti de la Révolution dominicaine, République dominicaine;
- **M. Nelson Carela**, conseiller, Parti de la Révolution dominicaine, République dominicaine.

En vous souhaitant le meilleur des succès dans l'organisation de ces élections, je vous prie d'agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
JACQUES CHAGNON
 Président de l'Assemblée nationale du Québec

ANNEXE 5 : LA RÉFORME ÉLECTORALE DE 2007-2008

Les résultats très serrés de l'élection présidentielle de 2006 ont mis à l'épreuve le cadre électoral existant au Mexique. À la suite des multiples plaintes formulées par les citoyens et les partis politiques, le Congrès mexicain s'est lancé dans un débat parlementaire résultant par l'approbation de réformes substantielles à la Constitution des États-Unis du Mexique et du code électoral (COFIPE). Notons que ces réformes ont été approuvées par un large consensus des deux chambres au niveau fédéral et par 30 des 31 législatures des États en décembre 2007.

En plus des réformes citées dans les pages précédentes, le COFIPE encadre dorénavant les activités des groupements politiques nationaux (*agrupaciones políticas nacionales*), qui sont de larges associations citoyennes contribuant au développement de la vie démocratique et de la culture politique par la création d'une opinion publique mieux informée (COFIPE, art. 33, alinéa 2). Ces groupements ne recevront dorénavant plus de financement public et devront rapporter à l'IFE l'origine de leurs ressources financières ainsi que leurs dépenses.

Concernant les partis politiques, le COFIPE dispose pour la première fois de règles claires en matière de transparence et d'accès à l'information (*De las obligaciones de los partidos políticos*, COFIPE, chapitre 4). Le COFIPE dresse une liste exhaustive des informations qui doivent être considérées publiques. Il limite les franchises postales et encadre la formation de coalitions.

Le renouvellement du personnel du Conseil Général, organe central de l'IFE, sera échelonné dans le temps et il y aura possibilité de réélire le Conseiller président pour un second mandat. Le COFIPE décrit de nouvelles exigences pour les postes de conseillers électoraux tels que la détention d'un diplôme d'études supérieures, une expérience de cinq années, certaines connaissances (et/ou expérience) dans le domaine électoral, etc.

De nouvelles modifications constitutionnelles et légales réglementent également l'accès des partis politiques à la télévision et la radio. L'IFE, par la création d'un nouveau Comité de radio et télévision, devient l'autorité chargée de répartir et distribuer le temps d'antenne consacré à des fins électorales. Il n'est plus possible pour les partis politiques, ou de tierces personnes, d'acquiescer directement du temps d'antenne.

Le COFIPE établit clairement que les partis politiques, les aspirants, les précandidats³⁸ et les candidats en vue d'une élection ne pourront recevoir d'apports ou de dons (*aportaciones o donativos*) de la part des pouvoirs publics fédéral, fédérés ou municipaux, des organismes d'administration publique, des partis politiques, des personnes physiques étrangères, des organismes internationaux, des associations religieuses, des personnes qui vivent ou travaillent à l'étranger ainsi que des entreprises mexicaines à but lucratif. Avant la réforme, cette règle s'appliquait aux partis politiques seulement.

Le COFIPE modifie la formule concernant le financement public annuel des partis politiques : 70 % de la somme totale sera distribuée au prorata du scrutin des députés au système majoritaire et 30 % sera distribué également entre les partis représentés au Congrès. La nouvelle formule élimine la prise en compte de certains facteurs tels que les coûts minimums des campagnes, le nombre de sénateurs ou députés à élire, le nombre de partis représentés au Congrès, etc. De plus, chaque parti politique devra consacrer annuellement au moins 2 % de son financement public pour des activités spécifiques telles que l'éducation politique ou la recherche socioéconomique. Un autre 2 % devra être destiné à la

³⁸ On entend par pré-candidat, tout individu faisant campagne pour être retenu comme candidat officiel à une élection.

promotion et au développement du leadership politique des femmes. Pour le financement en vue des campagnes électorales, chaque parti recevra l'équivalent de 50 % de son financement public annuel lors des élections générales (présidentielle, sénatoriales et Chambre des députés) et 30 % lors des élections de mi-mandat (Chambre des députés).

La réforme électorale de 2007-2008 augmente grandement les ressources de l'Unité de contrôle des ressources des partis politiques (*Unidad de fiscalización de los recursos de los partidos políticos*) en lui attribuant une grande autonomie et en la plaçant au même niveau hiérarchique que la Direction exécutive. Cette unité est responsable de recevoir et réviser les rapports trimestriels, annuels, de pré-campagnes et de campagnes électorales de tous les partis et les groupements politiques. Ces rapports contiennent des informations détaillées sur l'origine, le montant et l'utilisation des ressources des partis, peu importe la modalité du financement. La Constitution, comme le COFIPE, stipule que dans l'exercice de ses fonctions, l'Unité de contrôle ne sera pas limitée par le secret bancaire, fiscal ou fiduciaire, ce qui lui permettra de solliciter l'information directement des institutions concernées.

Concernant le registre des électeurs, la réforme modifie les dates limites concernant les demandes et les remises des cartes d'identification électorale ainsi que la publication des listes électorales. Dorénavant, les cartes d'identification électorales seront valides pour dix ans. Et, tel que mentionné, les électeurs disposant d'un document du Tribunal électoral fédéral (TEPJF) les autorisant à voter peuvent le faire sans apparaître sur la liste électorale ou sans la carte d'identification.

Tel que mentionné dans les pages précédentes, depuis la réforme, le département d'Inspection générale (*Contraloría general*), qui assure la transparence de l'IFE, devient beaucoup plus autonome et fait partie des organes centraux de l'IFE. Le titulaire du poste sera élu par les deux tiers des membres présents à la Chambre des députés, à la suite des propositions des institutions publiques d'éducation supérieure. Le département sera administrativement attaché au Conseil général, mais sera autonome pour vérifier les opérations budgétaires de l'IFE et fixer les critères pour la révision fiscale des ressources à la disposition des organes de l'IFE.

Une de réformes majeures concerne la réglementation des précampagnes³⁹ et des campagnes électorales. D'abord, les processus de sélection des candidats devront être transmis à l'IFE par les partis politiques. Ensuite, le COFIPE définit et encadre les précampagnes électorales en leur assignant une durée uniforme qui sera équivalente aux deux tiers de la durée de la campagne, c'est-à-dire un maximum de 60 jours lors d'une élection présidentielle et de 40 jours lors du renouvellement de la Chambre des députés. Les campagnes électorales sont réduites à 90 jours lors de l'élection présidentielle et 60, lors de l'élection des députés seulement. Une limite des dépenses est maintenant prévue pour les précampagnes et la limite des dépenses des campagnes électorales est modifiée. Les montants prévus pour les précampagnes correspondront dorénavant à 20 % du financement public total pour les campagnes de tous les partis de l'année de l'élection présidentielle. Il sera de plus interdit aux partis politiques de produire des publicités qui dénigrent les institutions, les partis ou les personnes. Les publicités écrites devront respecter l'environnement. Enfin, certaines modifications ont été apportées au déroulement des débats entre les candidats présidentiels.

Les organisations mexicaines qui envoient des observateurs électoraux disposent dorénavant de plus de temps (30 jours après la journée électorale plutôt que 20) pour déclarer les informations relatives à leur financement (origines, montants et dépenses) concernant les activités reliées à l'observation électorale. Elles doivent présenter un rapport au Conseil général de l'IFE (art. 5).

³⁹ Les précampagnes servent à désigner les candidats officiels des partis politiques lors d'une élection.

Concernant le registre des candidats aux élections, la période pour poser une candidature est réglementée : durant l'année électorale présidentielle, les candidats seront inscrits entre le 15 et le 22 mars, alors que durant l'année d'élections intermédiaires, les candidats devront s'inscrire entre le 22 et le 29 avril.

Le jour des élections, les bulletins de vote devront clairement identifier les partis au moyen d'un emblème de couleur. Dans l'éventualité de la présence d'un candidat issu d'une coalition, les emblèmes des partis devront apparaître sur le même format que s'il s'agissait d'un seul parti, de façon alignée, ce qui interdit que les symboles des partis soient fusionnés dans un même cadre ou qu'il y ait un nouveau symbole pour représenter la coalition.

De nouvelles règles déterminent également la nullité d'un vote, par exemple lorsque seront sélectionnés deux emblèmes ou plus sans qu'une coalition existe entre les partis. Si une coalition existe entre les deux partis, le vote ira au candidat de la coalition.

Les actes de scrutins, qui devront être signés par tous les fonctionnaires et les représentants des partis politiques, devront contenir une information plus détaillée et vérifiée à plusieurs reprises (voir la section 5 – Les opérations de vote le jour du scrutin).

Concernant le recomptage des voix, le COFIPE indique que lorsque la différence entre le premier et le second candidat est égale ou inférieure à 1 % et que le représentant du parti politique dont le candidat arrive au second rang en fait la demande de manière explicite, le Conseil de district devra effectuer un recomptage des votes dans tous les bureaux de scrutin, selon des règles de supervision préétablies. Les erreurs contenues dans les rapports de scrutins originaux seront corrigées par le Conseil de district et ne pourront être invoquées pour justifier l'annulation des votes devant le Tribunal électoral. De plus, il ne sera pas possible de demander un recomptage des voix au tribunal lorsque le Conseil de district aura procédé à un recomptage au préalable.

Enfin, une autre modification très importante du COFIPE est la création d'un septième chapitre, « Des régimes de sanction électorale et de discipline interne » (*De los regímenes sancionador electoral y disciplinario interno*). Quatre ensembles de procédures sont définis dans ces chapitres : les processus de sanction ordinaires et les processus spéciaux, les moyens de résoudre les controverses relatives aux comportements violant les dispositions de la Constitution et du COFIPE, les sanctions en matière de financement des partis politiques et des groupements nationaux ainsi que les dispositions relatives aux responsabilités administratives des organes publics de l'IFE. Le COFIPE dresse une liste exhaustive des sujets de responsabilité et des infractions ainsi que des sanctions associées à la gravité de la faute ou aux récidives. On dénombre un éventail élargi de sujets concernés par la loi, tels que les citoyens, les dirigeants et les personnes affiliées à des partis politiques, les personnes physiques ou morales, les concessionnaires de radio et de télévision, les organisations syndicales et patronales, les groupements sociaux, etc. Le COFIPE spécifie les étapes à suivre pour chaque procédure, par exemple : les plaintes et dénonciations, les notifications, le dépôt et l'approbation des éléments de preuve, les causes de rejet d'une plainte, etc.



Une délégation de la COPA observera le déroulement des élections présidentielle et législatives du 1^{er} juillet au Mexique

Mexico, le 27 juin 2012 – La délégation de la **Confédération parlementaire des Amériques** (COPA) est arrivée aujourd'hui au Mexique pour observer le déroulement des élections présidentielle et législatives qui se tiendront le 1^{er} juillet. La députée de l'Assemblée législative du Costa Rica et vice-présidente de la COPA pour la région de l'Amérique centrale, M^{me} Ileana Brenes Jiménez, dirigera cette mission d'observation électorale qui se déroulera du 27 juin au 2 juillet.

Une trentaine de parlementaires provenant de différents congrès de l'Argentine, de l'Assemblée nationale du Québec (Canada), du Parlement de l'Uruguay, du Congrès de l'État d'Anzoátegui (Venezuela), du Congrès national du Chili, de l'Assemblée législative du Costa Rica, de l'Assemblée législative d'El Salvador, de l'Assemblée nationale de l'Équateur et du Parlacen prendront part à la mission.

Invitée par l'Institut fédéral électoral du Mexique à titre de visiteurs étrangers, la délégation de la COPA procédera le jour du scrutin à une observation du déroulement des élections dans les bureaux de vote de la région de la capitale fédérale, Mexico.

Également, la délégation compte rencontrer les principaux acteurs jouant un rôle dans le processus électoral. De ce nombre, les représentants des partis politiques, des responsables d'organismes publics et d'organisations de la société civile seront consultés par la délégation de la COPA. À la suite de la mission, les observations seront consignées dans un rapport remis aux autorités électorales du Mexique et aux instances de la COPA.

Il s'agit de la 13^e mission d'observation de la COPA qui, prenant une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique dans le domaine de la consolidation de la démocratie. La COPA a notamment observé les élections législatives mexicaines de juillet 2009 ainsi que les élections présidentielle et législatives mexicaines de 2006.

Fondée à Québec en 1997, cette organisation réunit plus de 300 assemblées parlementaires d'États unitaires, fédéraux et fédérés, ainsi que des parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques. Pour obtenir de l'information supplémentaire à propos des missions d'observation électorale antérieures de la COPA, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.copa.qc.ca.

- 30 -

Source et renseignements :

Patrick Giasson

Conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA

Secrétariat du Québec de la COPA

Tél. : + 1-418-717-2107

Courriel : copa@assnat.qc.ca

ANNEXE 7 : ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE #1

| ÉQUIPE #1 : DISTRICT FÉDÉRAL ET ÉTAT DE MÉXICO | | | | | | |
|---|-----------------|----------------|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------|--|
| Municipalité/ quartier | District | Section | Type de bureau de vote | Heure d'arrivée | Heure de départ | |
| Benito Juárez D.F. | 15 | 4470 | Basica | 7 h 50 | 9 h 17 | |
| Benito Juárez D.F. | 15 | 4471 | Contigua | 7 h 50 | 9 h 17 | |
| Benito Juárez D.F. | 15 | 4473 | Basica | 8 h 55 | 9 h 10 | |
| Benito Juárez D.F. | 15 | 4473 | Contigua | 8 h 55 | 9 h 10 | |
| Tlalnepantla de Baz | 15 | 5101 | Basica | 10 h 20 | 10 h 35 | |
| Tlalnepantla de Baz | 15 | 5101 | Contigua | 10 h 20 | 10 h 35 | |
| Tlalnepantla de Baz | 15 | 0367 | Basica | 10 h 55 | 11 h 10 | |
| Tlalnepantla de Baz | 15 | 0367 | Contigua | 10 h 55 | 11 h 20 | |
| Tlalnepantla de Baz | 15 | 0367 | Contigua | 10 h 55 | 11 h 20 | |
| Tlalnepantla de Baz | 15 | 0365 | Basica | 11 h 25 | 11 h 35 | |
| Tlalnepantla de Baz | 15 | 0365 | Contigua | 11 h 25 | 11 h 35 | |
| Naucalpan | 22 | 2621 | Basica | 12 h 01 | 12 h 22 | |
| Naucalpan | 22 | 2621 | Contigua | 12 h 05 | 12 h 20 | |
| Gustavo A. Madero D.F. | 2 | 1096 | Basica | 16 h 10 | 16 h 20 | |
| Gustavo A. Madero D.F. | 2 | 1096 | Contigua | 16 h 15 | 16 h 30 | |
| Gustavo A. Madero D.F. | 2 | 1482 | Especial | 16 h 50 | 17 h 00 | |
| Gustavo A. Madero D.F. | 2 | 1478 | Basica | 17 h 15 | 17 h 30 | |
| Gustavo A. Madero D.F. | 2 | 1478 | Contigua | 17 h 15 | 17 h 35 | |
| Tlalpan D.F. | 5 | 3776 | Basica | 17 h 50 | 20 h 00 | |
| Tlalpan D.F. | 5 | 3776 | Contigua | 17 h 50 | 20 h 00 | |
| Benito Juárez D.F. | 15 | 4420 | Basica | 17 h 50 | 20 h 15 | |
| Benito Juárez D.F. | 15 | 4420 | Contigua | 17 h 50 | 20 h 15 | |
| Benito Juárez D.F. | 15 | 4420 | Contigua | 17 h 55 | 20 h 15 | |

ANNEXE 8 : ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE #2

| ÉQUIPE #2 : DISTRICT FÉDÉRAL ET ECATEPEC DE MORELOS | | | | | |
|--|-----------------|----------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Municipalité/ quartier | District | Section | Bureau de vote | Heure d'arrivée | Heure de départ |
| Coyoacan | 23 | 0412 | Basica | 7 h 45 | 9 h 10 |
| Coyoacan | 23 | 0412 | Contigua | 7 h 45 | 9 h 10 |
| La Magdalena Contreras | 26 | 3234 | Basica | 8 h 20 | 9 h 10 |
| Benito Juárez | 15 | 4509 | Basica | 10 h 15 | 10 h 35 |
| Benito Juárez | 15 | 4509 | Contigua | 10 h 15 | 10 h 35 |
| Iztapalapa | 20 | 2049 | Basica | 10 h 48 | 11 h 00 |
| Iztapalapa | 20 | 2049 | Contigua | 10 h 48 | 11 h 00 |
| Iztapalapa | 20 | 2050 | Basica | 11 h 05 | 11 h 20 |
| Iztapalapa | 20 | 2050 | Contigua | 11 h 05 | 11 h 20 |
| Iztapalapa | 20 | 2050 | Contigua | 11 h 05 | 11 h 20 |
| Iztacalco | 13 | 1948 | Basica | 11 h 45 | 12 h 20 |
| Iztacalco | 13 | 1948 | Contigua | 11 h 45 | 12 h 20 |
| Iztacalco | 13 | 1959 | Basica | 12 h 00 | 12 h 30 |
| Iztacalco | 13 | 1959 | Contigua | 12 h 00 | 12 h 30 |
| Iztacalco | 13 | 1964 | Basica | 12 h 25 | 12 h 40 |
| Iztacalco | 13 | 1964 | Contigua | 12 h 25 | 12 h 40 |
| Cuauhtemoc. | 12 | 4748 | Basica | 14 h 15 | 14 h 35 |
| Cuauhtemoc | 12 | 4748 | Contigua | 14 h 15 | 14 h 35 |
| Cuauhtemoc | 12 | 4451 | Basica | 15 h 20 | 15 h 45 |
| Cuauhtemoc | 12 | 4451 | Contigua | 15 h 20 | 15 h 45 |
| Alvaro Obregón | 16 | N/D | Especial | 16 h 20 | 16 h 50 |
| Tlalpan | 5 | 3776 | Basica | 17 h 40 | 20 h 00 |
| Tlalpan | 5 | 3776 | Contigua | 17 h 40 | 20 h 00 |

ANNEXE 9 : ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE #3

| ÉQUIPE # 3 : DISTRICT FÉDÉRAL ET ECATEPEC DE MORELOS (ÉTAT DE MÉXICO) | | | | | |
|--|-----------------|----------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Municipalité/ quartier | District | Section | Bureau de vote | Heure d'arrivée | Heure de départ |
| Cuauhtemoc D.F. | 12 | 4893 | Basica | 7 h 45 | 8 h 45 |
| Cuauhtemoc D.F. | 12 | 4893 | Contigua | 7 h 55 | 9 h 10 |
| Cuauhtemoc D.F. | 12 | 4893 | Contigua | 7 h 55 | 9 h 30 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3203 | Basica | 9 h 48 | 10 h 08 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3203 | Contigua | 9 h 50 | 10 h 10 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3194 | Basica | 9 h 55 | 10 h 20 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3194 | Contigua | 9 h 55 | 10 h 20 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3202 | Basica | 10 h 30 | 10 h 50 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3202 | Contigua | 10 h 30 | 10 h 50 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3181 | Basica | 10 h 55 | 11 h 20 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3181 | Contigua | 11 h 00 | 11 h 30 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3183 | Basica | 11 h 00 | 11 h 10 |
| Alvaro Obregón D.F. | 16 | 3183 | Contigua | 11 h 00 | 11 h 45 |
| Ecatepec de Morelos | 17 | 1724 | Basica | 12 h 02 | 12 h 10 |
| Ecatepec de Morelos | 17 | 1724 | Contigua | 12 h 10 | 12 h 17 |
| Ecatepec de Morelos | 17 | 1724 | Contigua | 12 h 10 | 12 h 30 |
| Ecatepec de Morelos | 17 | 1713 | Basica | 12 h 10 | 12 h 45 |
| Ecatepec de Morelos | 17 | 1713 | Contigua | 12 h 15 | 12 h 45 |
| Ecatepec de Morelos | 11 | 1901 | Basica | 14 h 45 | 14 h 55 |
| Ecatepec de Morelos | 11 | 1901 | Contigua | 14 h 50 | 14 h 59 |
| Ecatepec de Morelos | 11 | 1923 | Basica | 15 h 00 | 15 h 20 |

ÉQUIPE # 3 : DISTRICT FÉDÉRAL ET ECATEPEC DE MORELOS (ÉTAT DE MÉXICO)

| Municipalité/ quartier | District | Section | Bureau de vote | Heure d'arrivée | Heure de départ |
|-----------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Ecatepec de Morelos | 11 | 1923 | Contigua | 15 h 00 | 15 h 20 |
| Huixquilucan | 18 | 1993 | Basica | 15 h 05 | 15 h 30 |
| Huixquilucan | 18 | 1993 | Contigua | 15 h 05 | 15 h 30 |
| Ecatepec de Morelos | 17 | 1853 | Basica | 16 h 00 | 16 h 16 |
| Cuauhtemoc D.F. | 8 | 4853 | Basica | 16 h 20 | 16 h 50 |
| Cuauhtemoc D.F. | 8 | 4853 | Contigua | 16 h 20 | 16 h 50 |
| Coyoacan D.F. | 23 | 413 | Basica | 17 h 40 | 19 h 50 |
| Coyoacan D.F. | 23 | 413 | Contigua | 17 h 40 | 19 h 50 |

ANNEXE 10 : ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE #4

| ÉQUIPE #4 : ÉTAT D'HIDALGO | | | | | |
|-----------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Municipalité/ quartier | District | Section | Bureau de vote | Heure d'arrivée | Heure de départ |
| Venustiano Carranza D.F. | 9 | 5287 | Basica | 8 h 15 | 9 h 15 |
| Venustiano Carranza D.F. | 9 | 5287 | Contigua | 8 h 15 | 9 h 15 |
| Pachuca | 6 | 950 | Especial | 10 h 35 | 10 h 55 |
| Pachuca | 6 | 955 | Basica | 11 h 00 | 11 h 12 |
| Pachuca | 6 | 951 | Basica | 11 h 05 | 11 h 15 |
| Pachuca | 6 | 951 | Contigua | 11 h 05 | 11 h 15 |
| Pachuca | 6 | 951 | Contigua | 11 h 05 | 11 h 15 |
| Pachuca | 6 | 948 | Basica | 11 h 25 | 11 h 40 |
| Pachuca | 6 | 948 | Contigua | 11 h 25 | 11 h 40 |
| Pachuca | 6 | 948 | Contigua | 11 h 25 | 11 h 40 |
| Pachuca | 6 | 948 | Contigua | 11 h 25 | 11 h 40 |
| Pachuca | 6 | 862 | Basica | 12 h 13 | 12 h 25 |
| Pachuca | 6 | 845 | Basica | 12 h 15 | 12 h 25 |
| Pachuca | 6 | 843 | Basica | 12 h 30 | 12 h 50 |
| Pachuca | 6 | 843 | Contigua | 12 h 30 | 12 h 50 |
| Pachuca | 6 | 842 | Basica | 12 h 45 | 12 h 50 |
| Pachuca | 6 | 846 | Basica | 13 h 00 | 13 h 20 |
| Pachuca | 6 | 909 | Basica | 14 h 45 | 15 h 15 |
| Pachuca | 6 | 909 | Contigua | 14 h 45 | 15 h 15 |
| Tlalpan | 5 | 4011 | Basica | 17 h 20 | 19 h 45 |
| Tlalpan | 5 | 4011 | Contigua | 17 h 20 | 19 h 45 |

ANNEXE 11 : ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE #5

| ÉQUIPE #5 : ÉTAT DE MORELOS | | | | | |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Municipalité/ quartier | District | Section | Bureau de vote | Heure d'arrivée | Heure de départ |
| Tlalpan D.F. | 5 | 3839 | Basica | 7 h 53 | 9 h 10 |
| Tlalpan D.F. | 5 | 3839 | Contigua | 7 h 53 | 9 h 10 |
| Cuernavaca | 1 | 257 | Basica | 10 h 29 | 11 h 11 |
| Cuernavaca | 1 | 257 | Contigua | 10 h 29 | 11 h 11 |
| Cuernavaca | 1 | 257 | Contigua | 10 h 29 | 11 h 11 |
| Cuernavaca | 1 | 257 | Contigua | 10 h 29 | 11 h 11 |
| Cuernavaca | 1 | 257 | Contigua | 10 h 29 | 11 h 11 |
| Cuernavaca | 1 | 257 | Contigua | 10 h 29 | 11 h 11 |
| Cuernavaca | 1 | 257 | Contigua | 10 h 29 | 11 h 11 |
| Cuernavaca | 1 | N/D | Especial | 12 h 10 | 12 h 20 |
| Cuernavaca | 1 | 262 | Basica | 12 h 35 | 12 h 50 |
| Cuernavaca | 1 | 262 | Contigua | 12 h 35 | 12 h 50 |
| Cuernavaca | 1 | 255 | Basica | 12 h 53 | 13 h 03 |
| Cuernavaca | 1 | 255 | Contigua | 12 h 53 | 13 h 03 |
| Cuernavaca | 1 | 255 | Contigua | 12 h 53 | 13 h 03 |
| Cuernavaca | 1 | 253 | Basica | 13 h 11 | 13 h 18 |
| Cuernavaca | 1 | 253 | Contigua | 13 h 11 | 13 h 18 |
| Cuernavaca | 1 | 220 | Basica | 13 h 30 | 13 h 35 |
| Cuernavaca | 1 | 220 | Contigua | 13 h 30 | 13 h 35 |
| Cuernavaca | 1 | 228 | Basica | 13 h 35 | 13 h 40 |
| Cuernavaca | 1 | 228 | Contigua | 13 h 35 | 13 h 40 |
| Cuernavaca | 1 | 250 | Basica | 13 h 48 | 13 h 56 |
| Cuernavaca | 1 | 250 | Contigua | 13 h 48 | 13 h 56 |
| Cuernavaca | 1 | 249 | Basica | 14 h 15 | 14 h 20 |
| Cuernavaca | 1 | 311 | Basica | 14 h 34 | 14 h 40 |
| Cuernavaca | 1 | 311 | Contigua | 14 h 34 | 14 h 40 |
| La Magdalena Contreras D.F. | 26 | 3229 | Basica | 17 h 32 | 20 h 15 |
| La Magdalena Contreras D.F. | 26 | 3229 | Contigua | 17 h 32 | 20 h 15 |

ANNEXE 12 : ITINÉRAIRE DE L'ÉQUIPE #6

| ÉQUIPE #6 : ÉTAT DE TABASCO | | | | | |
|------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Municipalité/ quartier | District | Section | Bureau de vote | Heure d'arrivée | Heure de départ |
| Villahermosa Centro | 6 | 415 | Basica | 9 h 00 | 9 h 30 |
| Villahermosa Centro | 6 | 415 | Contigua | 9 h 00 | 9 h 30 |
| Villahermosa Centro | 6 | 415 | Contigua | 9 h 00 | 9 h 30 |
| Villahermosa Centro | 6 | 415 | Contigua | 9 h 00 | 9 h 30 |
| Villahermosa Centro | 6 | 415 | Contigua | 9 h 00 | 9 h 30 |
| Villahermosa Centro | 6 | 415 | Contigua | 9 h 00 | 9 h 30 |
| Villahermosa Centro | 6 | 417 | Basica | 10 h 20 | 10 h 31 |
| Villahermosa Centro | 6 | 417 | Basica | 10 h 20 | 10 h 31 |



**Mission d'observation électorale de la COPA dans le cadre des élections fédérales mexicaines
du 1^{er} juillet 2012**

**LES PARLEMENTAIRES SALUENT ET FÉLICITENT LES ÉLECTEURS DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU
MEXIQUE POUR LE BON DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES**

México, D.F., le 2 juillet 2012 – À l'invitation de l'Institut fédéral électoral du Mexique (IFE), une délégation de 30 parlementaires de la **Confédération parlementaire des Amériques (COPA)**, dirigée par M^{me} Ileana Brenes Jiménez, vice-présidente de la COPA pour la région de l'Amérique centrale et députée du Costa Rica, a observé les élections présidentielle et législatives qui se sont tenues le 1^{er} juillet 2012. Les parlementaires, à titre de visiteurs étrangers, ont pu constater, sur le terrain, que les opérations de vote s'étaient déroulées dans le calme, respectant généralement les règles électorales en vigueur.

La délégation de la COPA était également composée de parlementaires du Congrès fédéral de l'Argentine, du Congrès de la province de Santiago del Estero (Argentine), du Congrès de la province de Salta (Argentine), de l'Assemblée nationale du Québec (Canada), du Parlement de l'Uruguay, du Congrès de l'État d'Anzoátegui (Venezuela), du Congrès national du Chili, de l'Assemblée législative du Costa Rica, de l'Assemblée législative d'El Salvador, de l'Assemblée nationale de l'Équateur et de la Chambre des députés de la République dominicaine

Le jour du vote, en plus du District fédéral, les délégués se sont déployés dans plusieurs États du Mexique, dont l'État de Mexico, de Hidalgo, de Morelos et de Tabasco, afin d'y observer le déroulement du scrutin dans une soixantaine de centres de votation, dans les régions urbaines et rurales. Ainsi, les délégués ont visité les villes de México, de Cuernavaca, Pachuca, Naucalpan, Tlanepantla, Nezahualcoyotl, Ecatepec et Villahermosa.

Les membres de la délégation n'ont été témoins d'aucune irrégularité importante. Ils ont été impressionnés par le sens civique et le sérieux démontrés par les citoyens ainsi que par le personnel électoral dans le cadre de ces élections. De plus, les parlementaires des Amériques tiennent à souligner le respect dont ont fait preuve les habitants des États visités au cours de cette journée électorale, ainsi que le déroulement pacifique du processus électoral. Toutefois, la délégation tient à réitérer, tout comme en 2006, qu'elle a observé dans les bureaux de vote spéciaux qu'elle a visités de longues files d'attente, et a été informée que plusieurs électeurs qui attendaient depuis de nombreuses heures ne pourraient voter compte tenu du nombre limité de bulletins de vote remis à chacun de ces bureaux.

En plus de l'observation réalisée dans les bureaux de vote le jour du scrutin, la délégation de la COPA a eu, dès son arrivée le 26 juin, d'importantes rencontres avec différents intervenants. Les parlementaires ont eu l'occasion de s'informer des préparatifs du processus électoral et de la situation prévalant dans le pays avant le scrutin. Entre autres, ils ont rencontré trois candidats présidentiels et les représentants des quatre principaux partis politiques candidats à la présidentielle. Par ailleurs, les délégués ont pu tenir plusieurs rencontres avec des représentants de la société civile. Enfin, les délégués ont aussi participé au programme informatif de l'Institut fédéral électoral à l'intention des visiteurs étrangers. À cette occasion, ils ont pu rencontrer des représentants des autorités électorales du Mexique.

Il s'agissait de la 13^e mission d'observation de la COPA qui, en prenant une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique dans le domaine de la consolidation de la démocratie. Fondée dans la ville de Québec en 1997, cette organisation réunit plus de 300 assemblées parlementaires d'États unitaires, fédéraux et fédérés, ainsi que des parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

- 30 -

Source et renseignements :

Patrick Giasson

Conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA

Secrétariat du Québec de la COPA

Tél. : + 1-418-644-2888

Courriel : copa@assnat.qc.ca

ANNEXE 14: FICHE DE L'OBSERVATEUR



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES DU MEXIQUE
1^{ER} Juillet 2012
FICHE DE L'OBSERVATEUR ÉLECTORAL DE LA COPA

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'observateur : _____
Ville/district/État : _____
Centre de votation : _____
Bureau de vote : _____
Heure d'arrivée : _____
Heure de départ : _____

2. BUREAU DE VOTE

Heure d'ouverture : _____
Si retard, raisons : _____

Composition du bureau de vote: _____

| | OUI | NON |
|---|-----|-----|
| Site et aménagement du bureau de vote convenables | | |
| Bureau de vote complet | | |
| Présence des forces de sécurité | | |
| Présence des représentants des candidats/partis | | |

| | | |
|--|--|--|
| Présence de publicité électorale sur les lieux | | |
| Actes d'intimidation à l'endroit des électeurs | | |

Détails : _____

3. MATÉRIEL ÉLECTORAL

| | OUI | NON |
|---------------------------------------|-----|-----|
| Urnes adéquatement scellées | | |
| Isoloirs garantissant le secret | | |
| Liste électorale | | |
| Bulletins de vote en nombre suffisant | | |

| | Très bon | Bon | Faible | Très faible |
|--|----------|-----|--------|-------------|
| Le matériel électoral | | | | |
| Le travail des membres du bureau de vote | | | | |

Détails : _____

4. LES ÉLECTEURS

Nombre d'électeurs inscrits : _____
 Temps d'attente : _____
 Temps moyen requis pour voter : _____
 Électeurs qui se présentés pour voter sans carte d'électeur : _____

Électeurs admis sans être inscrits sur la liste : _____

Détails : _____

5. LES PLAINTES

| | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| Plaintes formulées par les représentants de partis politiques et des candidats | | |
| Plaintes formulées par les électeurs | | |

Détails : _____

6. AUTRES OBSERVATIONS

| | OUI | NON |
|---|-----|-----|
| Respect du caractère secret du vote | | |
| Présence de plus d'un électeur dans l'isoloir | | |
| Respect des procédures électorales par le personnel | | |
| Compréhension de la procédure par les électeurs | | |
| Présence dans le bureau de vote de personnes non autorisées | | |
| Passage d'observateurs nationaux | | |

| | | |
|--|--|--|
| Passage d'autres observateurs internationaux | | |
| Déroulement du vote dans l'ordre | | |
| Interruption du vote dans la journée | | |

Détails: _____

7. DÉPOUILLEMENT ET DÉCOMPTE DES SUFFRAGES

Heure du début du dépouillement : _____

Nombre d'électeurs inscrits : _____

Nombre de votants : _____

Bulletins nuls : _____

Bulletins blancs : _____

Contestations par les représentants : _____

Détails : _____

Signature des relevés par les représentants : _____

Niveau de sécurité dans le transport du matériel au Conseil de district

Excellent () Moyen () Faible ()

Détails : _____

8. ÉVALUATION GLOBALE

Irrégularités à signaler : ()

Irrégularités mineures : () **Lesquelles?**

Irrégularités graves pouvant affecter l'intégrité du processus électoral : () **Lesquelles?**

Commentaires : _____

ANNEXE 15 : PROGRAMME DE LA MISSION



**MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE LA COPA
DU 26 JUIN AU 3 JUILLET
MEXICO, MEXIQUE
PROGRAMME**

Renseignements sur l'hôtel recommandé :

**Hôtel Radisson Paraiso Mexico
Cuspide 53, Col. Parque del Pedregal
14020 Mexico D.F.
Téléphone: +52 55-59275959
Fax: +52 55-56064006**

***L'ensemble des activités se fera en espagnol. Chaque membre de la délégation est responsable de l'interprétation, au besoin.

MARDI 26 JUIN 2012

Toute la journée

Arrivée et installation des membres de la délégation à l'hôtel Radisson Paraiso Mexico

Envoi du communiqué de presse signalant l'arrivée et la composition de la délégation

MERCREDI 27 JUIN 2012

Toute la journée

Arrivée et installation des membres de la délégation à l'hôtel Radisson Paraiso Mexico

13h00

Rencontre de travail avec l'organisation « Grandeza Mexicana »

Lieu : Hotel Radisson Paraíso

15h30

Rencontre avec les membres de la délégation de l'Organisation des États américains (OÉA)

Lieu : Hotel Radisson Paraíso (salle à confirmer)

En soirée (19h00)

Réunion de travail des membres de la mission

- Préparation des membres de la mission d'observation

Lieu : Hôtel Radisson Paraiso Mexico (salle à confirmer)

JEUDI 28 JUIN 2012

10 h à 11 h 30

Conférence de presse de la délégation de la COPA à la Chambre fédérale des sénateurs du Mexique

12 h

Repas offert par le bureau du Sénat du Mexique

Lieu : Sénat fédéral du Mexique

14 h

Rencontre de travail avec le Dr. Virgilio Andrade, ex-conseiller à l'Institut fédéral électoral du Mexique (IFE)

Lieu : à déterminer

15 h 30

Rencontre de travail avec M. Alejandro Nieto Enriques, conseiller de campagne du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI)

Lieu : à déterminer

En soirée (19 h)

Réunion de travail des membres de la mission :

- Partage des observations en vue de la rédaction du rapport de mission

Lieu : Hotel Radisson Paraíso

VENDREDI 29 JUIN 2012

9 h 30

Rencontre de travail avec M. Carlos J. Guizar Rivas, Directeur des relations internationales du Comité exécutif national du Parti action nationale (PAN)

Lieu : Hotel Radisson Paraíso

13 h

Rencontre de travail avec M. Enrique Peña Nieto, candidat de PRI à la présidence

Lieu : à déterminer

17 h

Rencontre de travail avec Mme Josefina Vasquez Mota, candidate du PAN à la présidence

Lieu : Hotel Royal Pedregal

18 h 30

Rencontre de travail avec l'équipe de campagne du Parti de la révolution démocratique (PRD)

Lieu : Hotel Royal Pedregal

SAMEDI 30 JUIN 2012 :

9 h 30 à 12 h

Forum d'échange d'information de l'Institut fédéral électoral (IFE) à l'intention des observateurs étrangers

13 h

Rencontres de travail avec M. Gabriel Quadri de la Torre, candidat du Parti nouvelle alliance à la présidence

Lieu : Hotel Royal Pedregal

En soirée (18h30)

Réunion de travail des membres de la mission :

- ✓ Partage des observations en vue de la rédaction du rapport de mission
- ✓ Préparation en vue du jour de scrutin :
 - Élaboration du plan de déploiement
 - Formation des équipes d'observateurs

Lieu : Hôtel Radisson Paraiso Mexico (salle à confirmer)

DIMANCHE 1^{ER} JUILLET 2012: JOUR DU SCRUTIN

Toute la journée

Déploiement des observateurs et observation dans les bureaux de scrutin

Assister au dépouillement et à la fermeture des bureaux de vote

LUNDI 2 JUILLET 2012

En avant-midi

Réunion de travail des membres de la mission :

- Partage des observations;
- Définition d'une position commune;
- Préparation du communiqué de presse;
- Adoption d'un plan de travail pour la rédaction du rapport de mission

Lieu : Hôtel Radisson Paraiso Mexico (salle à confirmer)

En après-midi et en soirée

Départ des participants

Envoi du communiqué de presse signalant les conclusions de la Mission d'observation électorale

MARDI 3 JUILLET 2012

Toute la journée

Départ des participants

M.A.J. : 2012-06-27



SECRETARIAT DU QUÉBEC DE LA COPA
1020, rue des Parlementaires, 6^e étage, Québec (Québec) Canada G1A 1A3
Téléphone : +418 644-2888 • Télécopieur : +418 643-1865
copa@assnat.qc.ca • www.copa.qc.ca